



Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion





Anne Hidalgo
Maire de Paris

Le 14 février 2014, j'ai pris l'engagement ferme, devant les représentants des associations parisiennes, de faire de la lutte contre la grande exclusion la Grande Cause de la mandature si j'étais élue Maire de Paris. La solidarité constitue le fondement même de notre ville-monde.

Dès juin 2014, nous sommes parvenus à fédérer l'ensemble du Conseil de Paris autour de grands principes d'action : privilégier la sortie de la rue par l'insertion durable en s'appuyant sur l'emploi, l'accompagnement social et l'hébergement. Nous avons également convenu d'une méthode résolument partenariale associant tous les acteurs intervenant dans ce champ de la lutte contre l'exclusion, qu'ils soient institutionnels, associatifs, issus du monde de l'entreprise ou qu'il s'agisse de personnes touchées par la grande exclusion.

Une phase de concertation nourrie s'est ouverte dès l'automne 2014, associant tous les acteurs concernés autour de mon adjointe Dominique Versini et en lien avec l'ensemble des équipes de la Ville, que je sais pleinement investies. Une mobilisation exemplaire s'est organisée : personnes en difficulté, professionnels associatifs des champs social, médical et psychiatrique, responsables œuvrant au plus haut niveau de l'État et au sein des grandes institutions publiques,

représentants des grandes entreprises publiques ou privées, agents des services de la Ville et de l'État, tous ont déployé une énergie remarquable pour faire émerger collectivement des solutions durables. Ensemble, ils ont formulé pas moins de 450 propositions.

Après expertise et synthèse, ces propositions ont permis de définir plus d'une centaine d'actions constituant, autour de valeurs partagées, le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Son ambition est, je crois, inédite.

Ce Pacte entérine des engagements forts de tous les signataires en matière d'hébergement et de logement, d'emploi, de santé et d'accompagnement social.

Il a également vocation à mobiliser autour du Paris Solidaire la communauté citoyenne que forment les Parisiennes et les Parisiens. Davantage associés aux différentes actions menées, ils seront également mieux informés au sujet des possibilités d'aide aux associations ou de soutien des initiatives individuelles dans le cadre du budget participatif et du fonds de dotation solidaire qui sera créé.

Pour la première fois à Paris, les acteurs de la lutte contre la grande exclusion sont tous réunis autour d'une volonté commune et connaissent précisément leurs missions. Face à l'importance des enjeux, nous n'avons d'autre choix que celui d'un front commun et déterminé. Parce qu'il en va de la défense et de la promotion de nos valeurs les plus fondamentales, nous ferons tout pour nous montrer à la hauteur de l'ambitieux programme que constitue ce Pacte. Et nous nous attacherons à faire vivre et étendre la mobilisation au cours des années à venir.

Au seuil de grands progrès pour notre ville et ses habitants, je tiens à saluer le travail remarquable fourni par tous ceux qui se sont investis activement dans cette démarche généreuse, et qui continuent de se battre pour que Paris demeure toujours un refuge de justice et de solidarité.

Le Pacte parisien contre la grande exclusion, impulsé par la Maire de Paris, est un défi qui nous engage.

Il nous engage à décliner à l'échelle de la capitale le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale au travers d'objectifs précis. Il nous engage à allier nos forces pour que les valeurs auxquelles nous croyons se transforment en actes concrets au profit des plus fragiles d'entre nous.

Car le Pacte parisien contre la grande exclusion est une invitation à incarner la devise de la République. Comment vivre libre et accomplir son destin quand toute son énergie est consacrée à survivre, trouver un toit ou un repas ? Comment se considérer comme un égal quand on ne peut accéder, pas à pas s'il le faut, à la dignité essentielle du travail ? Comment se sentir inscrit dans un lien fraternel lorsqu'on ne se sent pas regardé, écouté, respecté ?

L'État fait tout ce qu'il peut pour permettre aux femmes et aux hommes de ce pays de vivre ensemble, unis autour de ces valeurs partagés. À Paris, ce sont plus de 682 millions d'euros qu'il mobilise pour prévenir l'exclusion, sans parler des emplois aidés ou de l'insertion par l'activité économique.

Mais l'État peut faire davantage. Comment ? Si nous changeons, ensemble, de méthode de travail. État, collectivités, associations, entreprises, bénéficiaires : nous devons nous aider les uns les autres pour toucher au but. C'est l'ambition affirmée par ce Pacte.

En réunissant toutes les intelligences dans des équipes pluridisciplinaires qui travailleront autour de l'individu en situation d'exclusion, nous gagnerons en réactivité, en efficacité. En allant vers les bénéficiaires plutôt qu'en leur imposant un parcours complexe dans les méandres de nos organisations, nous gagnerons en proximité, en simplicité.

Le pari est exaltant. Il est exigeant aussi. Car il suppose de la confiance entre les partenaires, des habitudes de travail renouvelées, des efforts conjugués, un pilotage resserré.

L'État y est prêt. Ses fonctionnaires, très mobilisés par ces enjeux d'humanité, aussi. Plusieurs engagements en témoignent. Le plan de réduction des nuitées hôtelières, l'amélioration de la vie à l'hôtel, les parcours aménagés vers l'emploi.

Le temps de la réflexion s'achève. S'ouvre à présent celui de l'action. Il donnera force et vitalité à la citoyenneté.



Jean Daubigny

Préfet de Région île-de-France,
Préfet de Paris

Louis Gallois
Président de la FNARS

Martine Théaudière
Présidente de la FNARS
Île-de-France

La FNARS Île-de-France salue l'ambition portée par ce Pacte de lutte contre la Grande Exclusion, élaboré par une méthode participative qui a permis de dégager de véritables consensus, tels que la nécessité d'aller au-devant des ménages, visant à ce que personne ne soit plus contraint de vivre à la rue.

Ce Pacte nécessitera, pour que ses mesures phares soient mises en œuvre, des engagements forts, en particulier financiers, des différentes parties prenantes.

La réussite du Pacte et l'avenir des personnes en grande précarité en dépendent.

Enfin, son impact devra être évalué tout au long de la mandature selon une méthodologie et des indicateurs qu'il conviendra de définir collectivement.

Gérard Mestrallet
Président de la Fondation
Agir contre l'exclusion
(FACE), PDG de GDF SUEZ

Avec le « Pacte Parisien » contre la grande exclusion, Paris mobilise les acteurs pour prévenir, intervenir et insérer durablement. Les entreprises doivent s'engager dans cette Grande Cause. Aux côtés de la Ville et des autres parties prenantes, la Fondation FACE et son Club de Paris vont participer à cette démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Femmes et hommes d'entreprises doivent contribuer, à leur place et avec leur plus-value, à l'accompagnement de nos concitoyens les plus démunis. Placée sous l'égide de FACE, une fondation pourra encore favoriser la mobilisation de tous et l'innovation sociale.

Dans le cadre d'un grand mouvement social et solidaire, j'appelle les PME, ETI et grandes entreprises parisiennes à se mobiliser contre la grande exclusion.

Claude Evin
Directeur général
de l'Agence régionale
de santé (ARS)
Île-de-France

La question de l'accès à la santé des personnes en situation de précarité ou de grande exclusion est un axe prioritaire pour l'Agence régionale de santé.

Il suffit de regarder autour de soi dans la rue, particulièrement à Paris, pour constater que de plus en plus de personnes touchées par la précarité se retrouvent sans abri, ce qui entraîne un état de santé nécessairement dégradé.

Cette situation est inacceptable. Pour contribuer à diminuer la souffrance des grands exclus, nous, acteurs publics et associatifs, avons le devoir de travailler ensemble et de coordonner nos interventions quel que soit le domaine dont elles relèvent.

En faisant de la lutte contre la grande exclusion une « grande cause de sa mandature », en rassemblant un nombre aussi important d'acteurs institutionnels et associatifs pour mieux agir ensemble, la Maire de Paris a pris une initiative que je salue et à laquelle l'Agence régionale de santé souscrit pleinement.

La Préfecture de police est mobilisée depuis longtemps dans l'accompagnement de ceux qui sont fragiles, ceux qui sont exclus. Elle est d'ailleurs la seule police d'Europe à s'être dotée d'une brigade spécialisée pour venir en aide aux sans-abri, la BAPSA. Bien souvent, c'est vers les services publics qui fonctionnent à toute heure, dont les services de police et les sapeurs pompiers, que nos concitoyens se tournent quand ils sont confrontés à la difficulté. Aujourd'hui, plus que jamais, la Préfecture de police est résolue à s'engager, dans le cadre de ses compétences, aux côtés des autres services de l'État et de la Ville, pour renforcer encore la réponse collective qui peut être apportée dans la lutte contre l'exclusion et contre la précarité.

Bernard Boucault
Préfet de police

Je n'ai pas hésité une seconde à engager l'AP-HP dans le Pacte parisien contre la grande exclusion.

Depuis vingt ans et mes débuts à Emmaüs, j'ai trop souvent plaidé que l'exclusion, c'était une intrication de problèmes de logement, de pauvreté, de santé, d'accompagnement, de travail, de dignité, de lien social, d'endettement, d'accès aux droits, pour ne pas unir les forces du grand Hôpital Universitaire de Paris avec celles d'autres partenaires dans ce combat.

Aussi ai-je tenu à ce que l'AP-HP contribue activement à l'élaboration de ce Pacte au soutien des personnes frappées par l'exclusion : partenariat quotidien avec les services sociaux parisiens, accueil adapté dans nos services d'urgence, participation au Plan hivernal, actions spécifiques en faveur des femmes enceintes en situation de précarité, implication des services de pédiatrie dans un « programme malin » pour une meilleure alimentation infantile, opérations solidaires de dépistage et appareillage optique et auditif gratuit ..., l'AP-HP s'engage pleinement.

Et je n'ai aucun doute, en engageant l'AP-HP, que les 100 000 personnes qui y travaillent trouveront dans cette implication de leur établissement une résonance pleine et entière avec leur vocation et le sens de leur passion pour le service public hospitalier.

Martin Hirsch
Directeur général de l'AP-HP

Il y a la SNCF que l'on connaît, le champion industriel français de la grande vitesse, dont le TGV transporte environ 100 millions de voyageurs par an, la SNCF propriétaire de plus de 3 000 gares qui sont autant de lieux de vie et portes d'entrée sur les villes, ou encore la SNCF des « trains du quotidien », des TER et des RER.

Mais il y a aussi la SNCF que l'on connaît moins, dont l'ambition et le projet sont autant la performance et la qualité de service que la générosité et l'attention qu'elle porte à tous ses usagers ; ceux qui, modestes, cherchent un peu de chaleur, de réconfort, parfois un petit boulot... Cette SNCF performante et cette SNCF généreuse n'en font qu'une : la SNCF qui porte haut les valeurs de la République et lui ressemble, dans sa générosité et sa diversité.

En signant le Pacte parisien contre la grande exclusion, je suis fier d'associer la SNCF et ses personnels à la plus belle des villes du monde et à la plus belle des causes.

Guillaume Pépy
Président de la SNCF

Pierre Mongin

Président - Directeur
général de la RATP

Le Pacte que nous signons aujourd'hui est dans la droite ligne de l'engagement de longue date de la RATP contre la grande exclusion. Les populations très marginalisées sont, malheureusement, des personnes que nous connaissons bien, que nos voyageurs et nos personnels côtoient au quotidien sur nos réseaux.

Lutter contre ce phénomène est absolument essentiel. C'est notre devoir afin de préserver la dignité humaine et d'ouvrir des perspectives d'avenir. C'est aussi important pour l'image de Paris. Nous y consacrons chaque année plus de 7 millions d'euros.

La Ville de Paris peut compter sur la mobilisation sans faille de la RATP pour continuer à participer activement à la lutte contre l'exclusion.

Jean-Bernard Lévy

Président d'EDF

EDF est un acteur majeur de la solidarité à Paris.

Concrètement, en 2013, EDF a sensibilisé 400 familles, rencontré 80 travailleurs sociaux et a multiplié les interventions de sensibilisation pour prévenir la grande précarité. EDF a versé 1,6 millions d'euros au Fonds Solidarité Logement de Paris. Grâce au FSL75, plus de 17 000 foyers ont bénéficié d'une aide. En outre, 3,4 millions d'euros ont été versés au titre du dispositif « Paris Energie Familles » qui a attribué 45 500 aides aux familles parisiennes.

Enfin le « Fonds Agir Pour l'Emploi-EDF » soutient les associations d'économie solidaire et contribue à l'embauche des personnes précaires.

Signer ce Pacte avec la Ville de Paris signifie lutter durablement contre la précarité énergétique.

L'énergie pour tous !

Anick Delauménie

Directrice territoriale
de Pôle Emploi (Paris)

Pôle Emploi est dans la cité. En lien avec les autres acteurs, notamment sur les sujets qui fragilisent l'accès ou le retour à l'emploi. Son engagement participe au maintien de la cohésion sociale.

Parce que la perte d'emploi ou la précarité dans l'emploi peuvent aussi conduire à la rue, parce que la distance avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion constitue une cause d'isolement, Pôle Emploi souhaite prévenir les ruptures et contribuer à la solidité des parcours d'insertion : accompagnement personnalisé, conseil en évolution professionnel, accès à la formation, accès aux entreprises grâce à 1 500 conseillers dans 28 agences qui couvrent tous les territoires.

La CAF de Paris est au cœur des politiques de solidarité. Elle accompagne au quotidien plus de 400 000 allocataires parmi lesquels des publics vulnérables et un grand nombre de bénéficiaires des minima sociaux. Ainsi, pour un tiers des allocataires, les prestations versées par la CAF représentent plus de 50 % de leur budget.

La signature du Pacte rappelle avec force l'engagement de la CAF pour prévenir ces situations et favoriser l'accès aux droits du plus grand nombre notamment grâce aux interventions de ses travailleurs sociaux. Soucieux d'œuvrer de concert avec ses partenaires au service de son territoire, notre organisme réaffirme par ce texte son attachement profond aux valeurs d'équité, de fraternité, et de dignité humaine qui fondent son action.

La CPAM de Paris a souhaité s'investir pleinement dans la démarche partenariale ambitieuse proposée par la Ville de Paris. D'abord parce que l'accès aux droits et son corollaire, l'accès aux soins, est pour elle une préoccupation prioritaire consacrée par la convention d'objectifs signée entre l'État et l'Assurance maladie.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été initié un Plan d'actions contre le non-recours, les incompréhensions et les ruptures, dont nous savons que la coordination des différents partenaires et synergies ainsi constituées constitueront la clef de voûte de la réussite des projets.

En signant ce Pacte, la Cnam de Paris entend donc marquer fortement une ambition partagée de solidarité vers les plus démunis.

Le nombre de personnes sans abri n'a cessé de croître depuis plusieurs années. Tous les Parisiens le constatent chaque jour. Nul n'y est indifférent.

C'est pourquoi nous avons interpellé l'ensemble des candidats aux municipales en début d'année 2014. Anne Hidalgo s'était alors engagée à faire de la lutte contre la grande exclusion la grande cause de sa mandature. Le Pacte existe désormais : il nous engage. Il signifie que d'ici 2020, une personne à la rue à Paris doit être une exception.

Ce Pacte implique des changements dans nos pratiques de terrain, un décloisonnement. Il nécessite aussi des moyens supplémentaires pour agir à la fois sur l'hébergement, la santé et l'emploi dans une logique partenariale et citoyenne, au service des personnes.

Jean-Louis Haurie

Directeur de la Caisse d'allocations familiales de Paris

Pierre Albertini

Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris

Eric Pliez

Président du Samu social de Paris

Charles-Édouard Vincent

Fondateur et Directeur d'Emmaus Défi

PAROLES D'ÉLU-E-S

Les plus modestes fréquentent peu les institutions culturelles : la culture est pourtant un besoin fondamental et l'expression artistique un important levier d'échange, de socialisation et de confiance en soi. L'engagement de Paris de l'accès de tous à la culture sera total.

Bruno Julliard, Premier Adjoint à la Maire, chargé de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des entreprises culturelles, de la « nuit » et des relations avec les arrondissements

Lutter contre l'exclusion, c'est d'abord remonter à ses causes, proposer des réponses structurelles pour la prévenir et offrir une solution pérenne aux plus fragiles. Ma priorité : renforcer l'offre de logement social dans tout Paris et faciliter son accès, notamment aux plus démunis.

Ian Brossat, Adjoint à la Maire, chargé du logement et de l'hébergement d'urgence

Prévenir les ruptures, accompagner vers l'insertion, assister les sans-abris... la Grande cause est l'occasion de mutualiser et renforcer nos moyens d'action au service des plus précaires pour lutter contre les ruptures de parcours, notamment des jeunes.

Colombe Brossel, Adjointe à la Maire, chargée de la sécurité, la prévention, la politique de la ville et de l'intégration

L'école de la République est celle de tous les enfants. Particulièrement, pour les enfants issus de milieux parfois très modestes, la scolarisation doit plus que jamais être un droit inaliénable : elle est la condition de l'égalité des chances.

Alexandra Cordebard, Adjointe à la Maire, chargée des affaires scolaires, de la réussite éducative, des rythmes scolaires

Pour les plus exclus, le retour à l'emploi doit se faire de manière progressive et grâce à des parcours adaptés. Cela ne peut s'envisager qu'en agissant en parallèle sur l'ensemble des difficultés et freins rencontrés par les personnes.

Antoinette Guhl, Adjointe à la Maire, chargée de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire

L'accès aux soins et à la santé pour toutes et tous est un droit fondamental. Ce Pacte ouvre une nouvelle porte aux Parisiens les plus modestes, pour mieux les intégrer et améliorer nos actions de dépistage et de prévention.

Bernard Jomier, Adjoint à la Maire, chargé de la santé, du handicap et des relations avec l'AP-HP

Le sport est un formidable lieu de brassage ouvert à tous, mais également de remobilisation des personnes les plus vulnérables. C'est une des clés de l'inclusion et je suis fier qu'il fasse partie intégrante du Pacte parisien.

Jean-François Martins, Adjoint à la Maire, chargé du sport et du tourisme

L'emploi est au cœur des réponses apportées par le Pacte parisien. Dans ce combat, je sais que nous pouvons compter sur la mobilisation et l'énergie de tous les Parisiens, professionnels et bénévoles.

Pauline Veron, Adjointe à la Maire, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la vie associative, de la jeunesse et de l'emploi

Ce Pacte répond au souhait des acteurs de terrain, au quotidien auprès des plus vulnérables, de voir les décideurs politiques, institutionnels, associatifs, entreprises et citoyens unis contre la grande exclusion. Nous avons réalisé ensemble ce Pacte partenarial. Ensemble nous le ferons vivre.

Dominique Versini, Adjointe à la Maire, chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, des personnes âgées

La présence de familles avec enfants dans les rues de Paris est un nouveau visage de la grande exclusion. Ma priorité : assurer la protection de ces enfants avec les équipes de l'aide sociale à l'enfance par des réponses sociales et éducatives adaptées.

Nawel Oumer, Conseillère déléguée, auprès de l'Adjointe à la solidarité et aux affaires sociales, chargée de la petite enfance et à la protection de l'enfance

Une démarche volontariste pour répondre à la massification et la diversification des besoins

Paris, « ville-capitale » et cœur de métropole, est confrontée sur son territoire à de nombreuses situations de rue, comparativement plus que les autres grandes villes françaises. Selon les différentes estimations disponibles, et malgré un dispositif de veille et d'urgence sociales très conséquent, 2 000 à 3 500 personnes vivraient en situation de rue. Le nombre de personnes sans-domicile¹ est également important². Ces situations de grande précarité recouvrent des réalités très différentes : des personnes isolées, majoritairement des hommes d'âge moyen bien que la proportion de femmes et de jeunes ait augmenté ces dernières années, des personnes migrantes en situation régulière ou irrégulière, des familles avec enfants dans les mêmes situations, des travailleurs pauvres, etc... De même, les trajectoires individuelles qui aboutissent à ces situations de rue sont diverses : outre les parcours migratoires et les conséquences de la crise économique (surendettement, perte d'emploi ou de logement), des ruptures d'ordre personnel (accident de la vie, séparation, décès, maladie...) ou encore des sorties d'institutions non accompagnées de solutions d'insertion sociale et ou professionnelle durables (prison, hôpital, aide sociale à l'enfance, etc.) peuvent conduire à la rue.

Les familles avec enfants en situation de rue constituent la manifestation la plus préoccupante des profonds changements de la grande exclusion dans la métropole parisienne. Près de 10 000 familles sont aujourd'hui hébergées en Île-de-France, dont 2 200 à Paris intramuros dans des conditions non satisfaisantes. Ainsi, l'étude *Enfams* réalisée par l'observatoire du Samu social (2014) souligne la situation humanitaire alarmante des enfants de familles mises à l'abri à l'hôtel. Certaines familles se retrouvent par ailleurs, ponctuellement ou de façon plus durable, en situation de rue. Au sein même de cet ensemble de familles, les situations sont très différentes et les propositions d'insertion peuvent donc être diverses.

La massification des besoins est incontestable : l'activité des services de première ligne, qu'il s'agisse des SIAO Urgence et Insertion, des associations, des services sociaux de la Ville de Paris, témoigne que la demande adressée aux services sociaux gagne en intensité. Les acteurs de terrain font remonter le double constat de la diversité des profils rencontrés, mais également de l'accumulation des difficultés que la chronicité des situations de rue aggrave. Ainsi le baromètre de la FNARS signale à propos des demandes d'hébergement formulées auprès du 115 qu'entre le 1^{er} novembre 2013 et le 31 mars 2014, pour « 89 % de ces demandes, les personnes étaient déjà connues du 115³ ».

Au cours des dernières années, le nombre et le profil des personnes vivant à la rue a ainsi profondément évolué et il est nécessaire que les dispositifs d'accueil, d'orientation et de prise en charge évoluent en conséquence. Le constat des acteurs qui ont participé à l'élaboration de ce Pacte est unanime : les efforts déployés par l'ensemble des acteurs sont considérables et contribuent à faire de Paris une Ville solidaire. Le territoire parisien dispose ainsi de nombreuses structures et les moyens mobilisés par tous les partenaires n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années : par exemple, Paris concentre près de 40 % des places d'hébergement d'Île-de-France, créées et financées par l'État ; les services sociaux parisiens font de la lutte contre la grande exclusion l'une de leurs priorités ; Paris est l'un des territoires sur lesquels le maillage associatif est le plus riche.

Néanmoins, face à l'ampleur des situations de rue, l'augmentation constante des moyens engagés, notamment par l'État, ne suffit pas à construire des parcours d'insertion pour tous et toutes, qu'il s'agisse de personnes isolées, de couples ou de familles avec des enfants. La situation économique rend plus complexe et plus longue l'insertion professionnelle et sociale des personnes les plus vulnérables, et la situation administrative précaire de bon nombre d'entre eux constitue une difficulté supplémentaire.

1- Au sens de l'INSEE, un personne est qualifiée de « sans-domicile » un jour donné si la nuit précédente elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation »

2- INSEE, novembre 2014

3- FNARS « Synthèse hivernale 2013-2014 »

Au-delà de ces difficultés, sur lesquelles les acteurs parisiens ne disposent pas de tous les leviers pour agir directement, nos réponses restent globalement encore trop cloisonnées (soin, emploi, hébergement, logement et territoire), sont pilotées par des interlocuteurs différents, et le plus souvent par étapes successives. Alors que des progrès ont d'ores et déjà été réalisés en terme de décroisement, de partage de l'information et d'optimisation des moyens, avec la mise en place des SIAO et la mobilisation des acteurs du logement en faveur des personnes sortant d'hébergement, la fluidité des parcours que nous appelons de nos vœux doit encore être améliorée pour répondre à l'évolution de la demande. Ainsi, les parcours de sortie de rue et d'insertion s'allongent là où ils devraient être rapides, se complexifient là où ils devraient être simples, découragent là où ils devraient entraîner vers des solutions durables.

C'est pourquoi nous devons ensemble, État, Ville de Paris, associations, entreprises et personnes concernées, apporter des réponses aux problématiques nouvelles et aux besoins imparfaitement couverts à ce jour. Il nous revient également de mieux coordonner nos actions et procédures pour les rendre plus efficaces et plus claires pour les personnes les plus démunies ainsi que pour l'ensemble des acteurs de terrain.

Une méthodologie participative d'une ampleur inédite

Aucun acteur ne peut prétendre à lui seul apporter l'ensemble des réponses à ces défis : une action efficace est nécessairement collective. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs parisiens des politiques de solidarité, dont les personnes concernées, se sont rassemblés, à partir du mois de septembre 2014, dans une démarche inédite de travail en commun. Ce travail d'ampleur, qui a réuni jusqu'en décembre plus de 500 participants, a constitué le creuset du Pacte parisien contre la grande exclusion. Sur la base de constats partagés et après avoir fait un état des lieux, les participants au Pacte ont élaboré des propositions opérationnelles qui ont vocation à être mises en œuvre au cours des prochaines années.

Afin de dépasser les cloisonnements institutionnels que chacun pointe comme autant de limites, la réflexion s'est volontairement articulée autour d'une approche transversale, qui se fonde non plus sur un parcours mais sur une approche globale qui prend en compte chaque situation. Il s'agit de **prévenir**, pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue ; **intervenir**, pour apporter des solutions efficaces aux situations de rue dans le respect des droits fondamentaux des personnes ; **insérer durablement**, car nous devons poursuivre l'objectif d'une insertion sociale et professionnelle pour tous. Pour chacun de ces axes de travail se posent des questions d'accès aux droits, des questions de santé, d'hébergement et de logement, d'emploi, etc. qui ne peuvent être traitées que dans une approche globale des situations.

• Prévenir l'arrivée dans la rue

La rue n'est pas un lieu de vie digne. Nul ne devrait être contraint d'y vivre. Tout passage à la rue laisse des traces, parfois très durables.

C'est pourquoi prévenir la mise à la rue constitue une ardente obligation. Elle doit permettre aux personnes les plus vulnérables de ne pas basculer dans la grande exclusion.

Développer une politique de prévention efficace fondée sur l'accès aux droits et allant à la rencontre des personnes constitue un investissement nécessaire.

• Intervenir auprès des personnes vivant à la rue

La situation de rue ne doit pas empêcher l'accès aux droits et services essentiels : lutter contre l'accumulation de difficultés qui contribuent à aggraver une situation de grande exclusion commence par garantir l'effectivité de ces droits fondamentaux et un accès aux services essentiels, et cela de manière inconditionnelle.

Les personnes en situation de grande exclusion doivent être acteurs et moteurs de leur propre parcours. Affirmer cette valeur, c'est poser avec force le principe de pleine citoyenneté, dans tous les sens du terme, des personnes concernées, valoriser leur capacité de mobilisation, s'engager à permettre leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions et des politiques qui les concernent.

• **Insérer durablement pour permettre la sortie de la rue**

L'objectif que nous poursuivons est de permettre à un maximum de personnes de quitter la rue et de réintégrer le droit commun dans tous les domaines notamment le logement, l'emploi et la santé. Il ne s'agit pas pour autant de nier la complexité des parcours individuels, qui ne sont ni linéaires, ni homogènes : il nous revient de pouvoir adapter nos propositions et dispositifs à ces singularités afin de déployer une approche globale et d'éviter de compartimenter les réponses dispositifs par dispositifs sans nécessairement faire d'une étape le préalable obligatoire d'une autre.

La mise en place de parcours d'insertion plus souples apparaît comme indispensable en vue d'une insertion efficace et d'un retour à l'emploi ou l'activité durables. Toute personne, quelle que soit sa situation socio-économique, a droit au logement : l'accès au logement de droit commun doit être la solution prioritairement recherchée. La prise en compte de la santé doit être intégrée pleinement dans la construction des parcours, avec des échanges plus systématiques avec les acteurs de la santé.

Des valeurs partagées

Résolus à agir ensemble et à mettre en œuvre un Pacte parisien pluriannuel contre la grande exclusion, les partenaires signataires se rassemblent autour des valeurs de la République, que sont la démocratie, la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité ainsi que le refus de toutes les discriminations.

Ces valeurs mettent le respect de la dignité de la personne au centre de nos interventions et visent à permettre aux personnes concernées d'être les premiers acteurs de leur parcours. Elles rappellent avec force que les situations de rue ne sont pas choisies, mais subies, par ceux qui les vivent. Elles dessinent une politique sociale résolument novatrice et ambitieuse sur le territoire de Paris et à terme de la métropole. Nous souhaitons préparer un Grand Paris ambitieux en matière sociale et nous impliquer pleinement dans la construction des politiques d'hébergement, de logement social, d'urgence et de veille sociale, notamment en nous appuyant sur des expérimentations partagées avec d'autres collectivités.

Des engagements pluriannuels et des principes d'action

Ce Pacte parisien contre la grande exclusion se traduit par deux types d'engagements : d'une part, des engagements de méthode et de principe qui guident notre action ; des engagements opérationnels d'autre part, sous forme d'actions à mettre en œuvre au cours des cinq prochaines années.

- **Se donner les moyens d'une gouvernance efficace** : le Pacte doit s'appuyer sur une gouvernance adaptée, partenariale permettant d'évaluer régulièrement nos actions pour mesurer leur efficacité et leur adéquation aux besoins. Dans la même optique, il importe de pouvoir apprendre des expériences similaires, en France comme en Europe. Enfin, il est impossible de déployer une action efficace sans connaître précisément les profils et les besoins de ceux à qui elle s'adresse. Il nous faudra donc faire progresser notre connaissance collective des profils des personnes à la rue et de leur nombre, de leurs parcours ainsi que de leurs besoins.

- **Décloisonner nos réponses et mieux coordonner notre action** : il s'agira de développer des réponses décloisonnées, transversales et pluridisciplinaires pour mettre les compétences de tous au service des personnes, pour faciliter leurs parcours, les fluidifier en dépassant les simples logiques institutionnelles. Nos réponses doivent être innovantes : le cas échéant, nous procéderons par expérimentation afin d'adapter nos actions à la réalité de terrain. Enfin, nous ferons progresser le pilotage de nos actions.
- **Aller-vers les personnes pour leur proposer des réponses adaptées à leur situation** : parce que les personnes à la rue sont éloignées des institutions et n'y viennent pas spontanément, il importe de développer des modes d'interventions en allant au plus près d'elles, de manière inconditionnelle, pour proposer des alternatives à la rue dignes et pérennes. Cela implique également une réflexion sur les pratiques de travail social.
- **Assurer l'implication de l'ensemble des acteurs** : personnes concernées, État, Ville de Paris, associations, entreprises, organismes sociaux, ont tous été associés à l'élaboration du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. L'ensemble de ces acteurs doit pouvoir agir de concert. Cette dynamique partenariale est l'essence du Pacte.
- **Changer les représentations et mettre le principe de citoyenneté au cœur du Pacte** : les personnes concernées souffrent des représentations et des jugements que l'on porte sur elles. Elles-mêmes ont parfois une représentation à l'égard des différents services sociaux et intervenants qui nuit à l'établissement de la confiance. Leur participation à la mise en œuvre et à l'évaluation du Pacte est essentielle.
- **Mobiliser la solidarité des Parisiens** : les Parisiens sont une force considérable, et nombreux sont ceux qui s'engagent, par exemple en tant que bénévoles. Nous encouragerons cet engagement citoyen et associerons les Parisiennes et Parisiens à la mise en œuvre de ce Pacte pour leur permettre de contribuer à la lutte contre la grande exclusion.
- **Adapter le Pacte parisien au plus près des différents territoires** : la grande exclusion ne prend pas les mêmes formes dans chacun des quartiers parisiens. C'est pourquoi il nous faudra adapter nos interventions en fonction de ces réalités différentes. Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté par le Gouvernement en janvier 2013, met également en lumière cette nécessité d'adapter les politiques de solidarité aux échelons territoriaux⁴. Les mairies d'arrondissement, de même que les conseils de quartier, seront donc pleinement associés à la mise en œuvre du Pacte parisien contre la grande exclusion. Enfin, certaines problématiques de l'exclusion sont communes aux collectivités de la métropole parisienne et de la région Île-de-France. Les territoires pertinents de réflexion et d'action peuvent donc être diversifiés pour mutualiser les ressources, les expériences et rendre aux personnes concernées le meilleur service possible.

4- Le 2^e rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan, rendu par l'IGAS le 26 janvier 2015, signale les travaux en cours à Paris : <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article432>

Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion : les engagements



SOMMAIRE

CE QUE LE PACTE CHANGE (p. 19)

L'ACCÈS AUX DROITS, préalable indispensable de la lutte contre l'exclusion (p. 25)

PRÉVENIR, pour éviter que des personnes ne se retrouvent à la rue (p. 29)

• RENDRE L'ACCÈS AU LOGEMENT PLUS AISÉ ET ÉVITER LA PERTE DU LOGEMENT(p. 30)

- ACTION CADRE : agir résolument pour prévenir les expulsions locatives
- ACTION CADRE : rendre l'attribution des logements plus fluide et plus transparente pour tous

• MIEUX REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE AINSI QUE LES PUBLICS VULNÉRABLES, ET ÉVITER LES RUPTURES (p. 33)

- ACTION CADRE : mettre en place un système de repérage des situations à risque
- ACTION CADRE : adapter nos dispositifs pour mieux prévenir les ruptures
- ACTION CADRE : prévenir pour mieux accompagner les jeunes en situation de précarité
- ACTION CADRE : améliorer la prise en charge des personnes sortant d'institution (prison, hôpital...) pour prévenir les ruptures

INTERVENIR, pour apporter des solutions efficaces aux situations de rue, dans le respect des droits fondamentaux des personnes (p. 39)

• MIEUX PILOTER NOS INTERVENTIONS DE TERRAIN (p. 40)

- ACTION CADRE : améliorer le pilotage des interventions de terrain auprès des personnes en situation de rue

• MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE(p. 42)

- ACTION CADRE : répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue
- ACTION CADRE : mieux répondre aux besoins en matière de prise en charge sanitaire et sociale des personnes en situation de grande exclusion
- ACTION CADRE : apporter des réponses à la situation particulière des familles en situation de rue

• AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION (p. 51)

- ACTION CADRE : favoriser l'accès à l'hébergement et poursuivre l'amélioration de l'offre dans le sens de l'humanisation
- ACTION CADRE : mettre en œuvre à Paris le plan national de réduction du recours aux nuitées hôtelières et améliorer les conditions de vie des familles hébergées à l'hôtel

INSÉRER DURABLEMENT pour permettre une insertion sociale

et professionnelle pour tous(p. 57)

• **METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR INSCRIRE LES PARCOURS DE RÉINSERTION DANS LA DURÉE (p. 58)**

- ACTION CADRE : décloisonner les dispositifs et les adapter aux personnes ; adapter les parcours et l'accompagnement proposé

• **ACCOMPAGNER DURABLEMENT VERS L'EMPLOI (p.61)**

- ACTION CADRE : favoriser l'accès à l'emploi durable et de droit commun

• **ACCOMPAGNER DURABLEMENT VERS LE LOGEMENT (p. 64)**

- ACTION CADRE : favoriser l'accès à des solutions de logement adaptées et de droit commun

• **ACCOMPAGNER DURABLEMENT DANS LE PARCOURS DE SANTÉ (p. 67)**

- ACTION CADRE : mieux intégrer la dimension santé dans les parcours d'insertion durable

• **FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DANS TOUS LES ASPECTS DE LA VIE DE LA CITÉ (p. 69)**

- ACTION CADRE : promouvoir l'accès aux loisirs culturels et sportifs personnes en situation de grande exclusion et les personnes engagées dans un parcours d'insertion

COORDONNER, PILOTER et mettre en place une gouvernance partenariale(p. 71)

• **MIEUX PILOTER ET MIEUX COORDONNER NOS INTERVENTIONS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES APPROCHES EN MATIÈRE DE TRAVAIL SOCIAL (p. 72)**

- ACTION CADRE : améliorer le pilotage des différentes interventions, travailler à la fluidité des parcours et construire les modalités d'une prise en charge globale

• **DÉCLINER LES MESURES DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET INNOVER (p. 75)**

- ACTION CADRE : participer à l'expérimentation nationale AGILLE (Agir pour améliorer la Gouvernance et l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion)
- ACTION CADRE : se donner les moyens d'interventions mieux coordonnées et partager nos pratiques professionnelles

• **METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE, TERRITORIALISER LE PACTE ET MOBILISER LES PARISIENS (p. 78)**

- ACTION CADRE : doter le Pacte d'une gouvernance adaptée en vue de sa mise en œuvre
- ACTION CADRE : adapter les actions de lutte contre la grande exclusion en fonction des spécificités des territoires et en lien avec les arrondissements
- ACTION CADRE : mobiliser les parisiens dans la lutte contre la grande exclusion et organiser la communauté du Paris solidaire

• **AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DES BESOINS POUR MIEUX ADAPTER NOTRE ACTION (p. 82)**

- ACTION CADRE : développer la connaissance des publics à la rue et les partenariats avec les grandes villes européennes et internationales

LISTE DES PARTICIPANTS(p. 84)

CE QUE LE PACTE CHANGE

par **Dominique Versini**,
adjointe à la Maire de Paris,
chargée de la solidarité, des familles,
de la petite enfance, de la protection
de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion,
des personnes âgées

Ce que le Pacte change pour les personnes concernées, les institutions, les associations, les entreprises et les citoyens souhaitant agir

Les 106 engagements formulés dans ce Pacte parisien contre la grande exclusion sont le fruit de la mobilisation de plusieurs centaines d'acteurs associatifs, institutionnels et du monde de l'entreprise publique ou privée, depuis qu'Anne Hidalgo, Maire de Paris, a annoncé faire de la lutte contre la Grande exclusion la « Grande Cause » de sa mandature. Ils se traduisant par des mesures très diverses :

- certaines mesures sont très opérationnelles et pourront être mises en œuvre très rapidement pour répondre à l'urgence ; d'autres reposent sur des transformations structurelles qui justifient la poursuite du travail engagé au cours des cinq prochaines années ;
- certaines mesures, les plus nombreuses, impliquent une mobilisation de plusieurs partenaires appelés à un travail de co-construction ; d'autres sont le fruit de l'engagement d'un seul acteur détenant à lui seul l'ensemble des leviers pour agir ;
- certaines mesures appellent la mobilisation de moyens financiers nouveaux ; d'autres invitent les acteurs à transformer les pratiques et les modalités de leurs interventions ;
- certaines mesures sont très localisées, parfois à l'échelle du quartier ; d'autres transformeront les pratiques à l'échelle de l'arrondissement, de la ville voire de la métropole dont la montée en puissance en matière sociale irriguera notre démarche ;
- certaines mesures, enfin, peuvent être mises en œuvre à droit inchangé ; d'autres appelleront des évolutions réglementaires pour permettre de conduire ou de généraliser certaines expérimentations.

Bien que de nature très diverse, ces engagements constituent un ensemble cohérent qui dessine un nouveau paysage des interventions sociales parisiennes, réalisées « avec » et non seulement « pour » les plus vulnérables.

Un pacte pour impulser une nouvelle manière d'agir qui décloisonne et coordonne les approches, les réponses et les dispositifs

La première ambition collective de ce Pacte réside dans la mise en place d'un accompagnement global, qui doit inscrire les parcours de réinsertion dans la durée. C'est ce qu'illustre le développement des dispositifs d'accompagnement global sur le modèle expérimenté par « Convergence »⁶¹ permettant une approche coordonnée de la personne tout au long de son parcours, depuis la rue jusqu'à l'emploi (hébergement, logement, accès aux droits, santé, retour ou accès à l'emploi), et fondée sur la nécessité d'adapter les dispositifs à la personne, et non l'inverse. Les signataires s'engagent ainsi à mettre en œuvre une approche résolument transversale et pluridisciplinaire grâce à l'émergence de « référents pivot » ou « référents uniques⁶⁷ », garants de la prise en charge globale de la personne et de la continuité de sons parcours, ainsi que de « commissions de situations complexes » ou de « *case managers*⁶⁸ ».

ACTIONS :
61-87-88

ACTIONS :
89-90-92-
94-95-99

Les interventions de tous les acteurs seront repensées et mises en cohérence à l'aune des caractéristiques propres à chaque territoire dans le cadre d'une réforme de l'action sociale parisienne⁹⁹, et les professionnels disposeront de nouvelles ressources qui constituent autant de conditions de réussite : plans de formation pluridisciplinaires⁹⁴, journée annuelle des intervenants sociaux⁹⁵, outils de travail collaboratif et de partage de l'information⁹², développement de réseaux professionnels pluridisciplinaires⁸⁹⁻⁹⁰.

ACTIONS :
66-
101-102

Dans l'esprit qui a animé l'élaboration de ce Pacte, toutes les énergies seront mobilisées simultanément, au-delà des acteurs d'ores et déjà investis sur ces questions, grâce à de nouvelles formes d'implication des bénévoles¹⁰¹ et de participation des personnes concernées¹⁰², à travers le dynamisme des jeunes s'engageant en service civique, ou encore grâce à la mobilisation résolue des entreprises publiques et privées⁶⁶.

ACTIONS :
97-98-
105-106

Enfin, une nouvelle gouvernance partenariale⁹⁷ sera garante de la réalisation de l'ensemble des engagements pris, et les personnes en situation de grande précarité et d'exclusion occuperont une place essentielle dans la mise en œuvre comme dans l'évaluation des mesures. C'est ce qu'illustre par exemple le projet de création d'un Comité parisien des politiques de lutte contre la grande exclusion⁹⁸. L'ensemble de ces travaux seront guidés par la recherche d'une connaissance plus fine des besoins, via notamment le nouvel Observatoire francilien des personnes à la rue¹⁰⁵, ainsi que par le développement de coopérations internationales avec de grandes métropoles¹⁰⁶.

Un Pacte pour garantir l'accès aux droits de tous

ACTIONS :
1-3-11

Sans accès aux droits, les risques d'exclusion ou de manque de fluidité dans les parcours de réinsertion sont bien plus importants. C'est pourquoi cette amélioration de l'accès aux droits constitue la clé de voûte du Pacte. Elle prend forme dans un ensemble particulièrement volontariste de mesures permettant d'éviter les ruptures en favorisant les démarches « d'aller-vers » : 3 000 rendez-vous des droits¹ seront réalisés, des équipes mobiles dédiées à l'accès aux droits des personnes en situation de rue seront expérimentées³, des permanences au pied des immeubles¹¹ seront développées, et l'ouverture des droits à l'aide médicale d'État pour les personnes en situation administrative précaire sera ramenée à un délai moyen de traitement de trente jours³.

ACTIONS :
4-5-6

Cette priorité donnée à l'accès aux droits se traduira par des changements très concrets pour les personnes concernées : refonte de formulaires qui leur sont destinés⁵, échanges d'informations entre institutions permettant d'éviter la redondance des démarches⁴, accès à un coffre-fort numérique pour garantir la sauvegarde de la documentation personnelle⁶.

ACTIONS :
2-3

De manière plus structurelle, cette ambition amènera enfin les signataires à faire évoluer leurs organisations, avec la mise en place d'un schéma départemental de domiciliation administrative élaboré dans le cadre d'une démarche concertée au niveau régional², ou encore avec la mise en œuvre d'une démarche innovante de lutte contre le non recours sur la base d'expériences réussies en France et à l'étranger³.

C'est précisément cette approche, interrogeant les pratiques et faisant de l'innovation un projet collectif, qui préside aux engagements pris pour mieux prévenir les situations de rue, mieux intervenir quand ces dernières surviennent, et insérer toujours plus durablement les personnes tout en prenant en compte une nécessaire progressivité.

Un Pacte pour réduire sensiblement le nombre de personnes vivant à la rue

ACTIONS :
16-18-21

Les partenaires ont tout d'abord passé en revue l'ensemble de leurs activités en cherchant à identifier de nouvelles méthodes permettant de repérer les situations à risques : organisation d'un partage d'informations selon des modalités permettant d'agir de manière proactive¹⁶, identification des personnes éprouvant de manière récurrente des difficultés à payer leurs factures d'électricité²¹, mobilisation des directions des ressources humaines des entreprises¹⁸, etc.

Les actions de prévention s'adapteront par ailleurs aux spécificités des différents publics potentiellement concernés. Ainsi, les femmes enceintes en situation de rue verront leur hébergement stabilisé pendant leur période pré et post natale¹⁹, les femmes victimes de violences bénéficieront d'un relogement rapide grâce à la mobilisation de 70 logements sur les contingents de la Ville de Paris et de l'État¹⁵, des parcours d'insertion seront mis en place pour éviter les situations de décrochage des jeunes²², une offre de stage et un dispositif de parrainage par des acteurs du monde de l'entreprise renforceront l'autonomisation des jeunes accompagnés par les services de l'aide sociale à l'enfance²³. Une attention particulière sera portée à l'anticipation des sorties d'institutions, telles que la prison ou l'hôpital²⁴.

ACTIONS :
15-19-22-
23-24

Au cours de l'année 2015, ces mesures seront complétées par les mesures inscrites au contrat de ville ainsi que par des actions visant à prévenir la pauvreté des enfants et à soutenir les situations de vulnérabilité des parents, en particulier les familles monoparentales, dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance.

Les engagements sont enfin particulièrement forts en matière de prévention des expulsions locatives, puisque la charte de prévention des expulsions locatives sera révisée⁷, le règlement intérieur du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) sera rénové et ses moyens seront consolidés⁹. De même, un plan de prévention des situations de surendettement permettra de mieux lutter contre les impayés de loyer²⁰, et les problématiques de santé mentale seront mieux prises en charge¹².

ACTIONS :
7-9-12-20

Un Pacte pour transformer substantiellement les modalités d'intervention face à la grande exclusion

Une première série de mesures vise à refondre l'organisation de terrain pour la rendre plus efficace : ce sera le cas de la coordination des maraudes, pour mettre fin aux zones blanches qui subsistent²⁸, améliorer leur articulation avec les structures d'accueil et d'accompagnement³⁰, et les adapter aux besoins des personnes notamment en matière de santé mentale³⁶ ou de toxicomanie³⁷. Cette refonte prendra en compte la spécificité de certains territoires comme les zones de gare notamment par la mise en place d'une place d'une nouvelle équipe dédiée dans le secteur de la gare du Nord³⁶. Un Comité parisien de pilotage de toutes les actions de terrain regroupant tous les acteurs et les arrondissements particulièrement concernés sera créé avec une déclinaison locale par territoires.

ACTIONS :
28-30-
36-37

Les réponses aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue seront encore améliorées grâce au doublement du nombre de restaurants solidaires dont le nombre sera porté à douze³¹, à un meilleur pilotage de l'offre d'aide alimentaire³³, au soutien aux « bagageries », au développement des actions de solidarité « optique et audition » de l'AP-HP pour les plus précaires³², ou encore au renforcement des consultations médicales avancées³⁴ ainsi que des permanences juridiques dans les espaces solidarité insertion³⁵.

ACTIONS :
31-32-33-
34-35

De manière plus générale, les modalités de prise en charge médico-sociale seront améliorées : en matière de santé mentale grâce à un renforcement de la coordination des équipes psychiatrie précarité⁴⁰ et au développement des conseils locaux de santé mentale, ou encore en matière de prise en charge des femmes enceintes en situation de grande précarité grâce, outre la stabilisation de l'hébergement permettant un véritable suivi⁴⁵, à la mise en place d'une plateforme ressources ainsi que d'un numéro vert pour orienter et coordonner le suivi des grossesses.

ACTIONS :
40-45

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence et d'insertion qui comprend déjà à Paris plus de 8 000 places, un programme d'humanisation des structures d'hébergement⁵¹ destiné à mettre fin aux derniers dortoirs sera réalisé. L'évolution des projets d'établissement des centres d'hébergement sera engagée pour permettre l'accueil de tous les publics, l'individualisation des prises en charge, la participation des usagers et l'ouverture des structures sur la Cité⁵².

ACTIONS :
51-52

ACTIONS :

53-54-55-
56-57

Pour les familles hébergées à l'hôtel, le nouveau plan national de réduction du recours aux nuitées hôtelières et d'amélioration des conditions de vie des familles donnera toute sa mesure à Paris. Il permettra le développement des capacités d'hébergement alternatives à l'hôtel⁵³ par une palette de mesures déployées en Île-de-France (notamment l'objectif de porter le nombre de logements captés par l'État dans le cadre de Solibail à 4350 en 2015), l'amélioration des possibilités d'accès au logement⁵⁴, la mise en œuvre dès 2015 d'un plan d'action spécifique au profit de 200 familles hébergées à l'hôtel dans Paris depuis plus de cinq ans⁵⁵, et la mise en place d'un accompagnement social pour l'ensemble des familles hébergées à l'hôtel⁵⁶⁻⁵⁷. Les conditions de vie à l'hôtel seront en outre améliorées grâce à la stabilisation des familles en particulier lorsque les enfants sont scolarisés ou que les parents sont dans une démarche d'insertion, et par le déploiement d'une charte de qualité engageant les hôtels pour garantir un socle de prestations permettant un hébergement digne.

ACTIONS :

46-47-48-
49-50

Enfin, la situation particulière des familles en situation de rue fera l'objet d'un plan d'action global qui prévoit la création d'un nouvel espace solidarité insertion dédié aux familles⁴⁶, la mise en place d'une équipe mobile pluridisciplinaire⁴⁷ intervenant auprès des familles, l'élaboration d'une mesure d'action socio-éducative⁴⁸ adaptée aux familles en situation de rue avec enfants, le déploiement d'un projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires⁴⁹ permettant l'activation simultanée de l'ensemble des leviers nécessaires (hébergement, apprentissage du français, scolarisation des enfants, accès à l'emploi), et le déploiement d'une plateforme régionale⁵⁰ pour les occupants de campements et bidonvilles en Île-de-France.

Un Pacte pour insérer durablement le plus grand nombre de personnes en situation de grande exclusion

Le constat est partagé par tous : il ne saurait y avoir d'insertion durable sans mobilisation concomitante de l'ensemble des dispositifs permettant l'accès vers l'hébergement et le logement, l'emploi, la culture et garantissant la santé. De nombreux engagements sont ainsi pris pour permettre l'émergence de nouvelles modalités de collaborations entre professionnels, associations et institutions associant étroitement le monde de l'entreprise.

ACTIONS :

25-59-60-65-
67-68-69-93

Conformément à l'ambition initiale, une attention particulière a été portée dans ce Pacte aux mesures permettant l'accompagnement durable vers l'emploi. L'ensemble des leviers disponibles seront ainsi mobilisés : développement des clauses sociales dans les marchés publics comme privés⁶⁷, rénovation de l'accompagnement des allocataires du RSA⁶⁸, déploiement de nouvelles formes d'activités pour les grands exclus⁶⁹, recours aux contrats aidés²⁵. Une large place sera laissée à l'innovation pour adapter la durée et les modalités des parcours aux besoins des bénéficiaires dans le cadre de la démarche AGILLE⁹³, et le dispositif expérimental « Premières heures »⁵⁹ montera en puissance avec un objectif-cible de 300 personnes embauchées par an par les structures d'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire. Certains engagements sont plus particulièrement consacrés à l'insertion professionnelle des jeunes, comme la mise en place du nouveau dispositif national de la « Garantie jeunes »⁶⁵ à Paris ou encore l'adaptation de « Premières heures » aux spécificités du public jeunes en errance⁶⁰.

Dans ce domaine de l'emploi, les entreprises ont leur place dans les politiques de solidarité comme en témoignent celles qui sont signataires car l'emploi de droit commun est l'aboutissement logique d'un parcours de réinsertion. C'est pourquoi la mobilisation ambitieuse des entreprises publiques et privées est décisive dans le cadre de ce Pacte.

ACTIONS :

72-75-77

L'accès à des solutions de logement adaptées et de droit commun sera sensiblement développé, notamment grâce à la construction de 1 800 places⁷² en résidences sociales et en pensions de familles d'ici 2020, au développement des dispositifs d'intermédiation locative Solibail et Louez solidaire⁷⁵ (2 000 logements captés par la ville de Paris à horizon 2020), et à la promotion du bail à réhabilitation⁷⁷.

La dimension sanitaire sera mieux intégrée dans les parcours d'insertion durable, notamment grâce à la systématisation des bilans de santé à l'entrée dans tout dispositif de prise en charge⁷⁹, au développement de l'accès des personnes en situation de grande précarité aux établissements de droit commun⁸⁰, ou encore au développement d'une politique de réduction des risques auprès des publics hébergés en centres d'hébergement⁸¹.

ACTIONS :
79-80-81

Enfin, l'inclusion sociale sera promue dans toutes ses facettes, par des mesures permettant l'accès des personnes en situation de grande précarité aux musées de la ville²³, le développement d'activités culturelles en centres d'hébergements²⁵, ou un programme d'accès aux loisirs sportifs et culturels⁸⁶.

ACTIONS :
23-25-86

Un Pacte issu d'une dynamique partenariale très constructive

En complément des remerciements adressés par Anne Hidalgo à l'ensemble des partenaires, je tiens à adresser des remerciements appuyés aux référents des groupes de travail et ateliers, représentant les associations, l'État, la Ville, maillons essentiels du travail réalisé ces derniers mois : pour les associations, Meryem Belkacemi (Emmaus solidarité, chargée de mission santé), Isabelle Medou-Marère (directrice de la FNARS Ile-de-France), Sophie Roche (Emmaus Défi, chef de projet Convergence) et Christine Laconde (directrice générale du GIP Samu social de Paris), ainsi que Patrick Rouyer (directeur du SIAO Insertion 75) ; pour l'État, Olivier André (directeur de la modernisation et de l'administration à la Préfecture de région), Michel Chpilevsky (directeur de la DRIHL de Paris) et Eric Lajarge (directeur départemental de la cohésion sociale) ; pour la Ville de Paris, Laurence Assous (sous-directrice de l'insertion et de la solidarité à la DASES), Vanessa Benoit (directrice générale adjointe du CASVP) et Chloé Mons (chargée de mission au secrétariat général), ainsi que Dominique Bordin (coordinateur de la mission SDF au secrétariat général).

Je tiens également à remercier l'ensemble des participants aux travaux préparatoires, en particulier les représentants des personnes hébergées qui nous ont fait partager leurs expériences de nos dispositifs et de nos procédures administratives et ont été une grande force de propositions ; les Parisiens qui ont fait part de leurs idées et contributions au travers de la plateforme dédiée ; les acteurs de terrain associatifs pour la franchise de leurs propos et leur esprit constructif ; tous les services de l'État et de la Ville qui se sont mobilisés avec la volonté d'apporter des réponses encore plus adaptées au défi de la grande exclusion ; les représentants des entreprises qui ont fait le pari de venir investir un domaine cloisonné ; les Maires d'arrondissement et leurs adjoints, les conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement qui ont apporté leurs regards et expériences aux différents groupes de travail ; et enfin Sophie Brocas, Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, pour son implication personnelle sans faille tout au long de cette démarche.

Enfin, je ne saurais conclure sans remercier chaleureusement mes collègues membres de l'exécutif parisien, dont l'implication, chacun dans leur compétence respective, a été décisive et sera essentielle tout au long du mandat : Ian Brossat, adjoint au logement et à l'hébergement d'urgence ; Colombe Brossel, adjointe à la sécurité, la prévention, la politique de la ville et l'intégration ; Alexandra Cordebar, adjointe aux affaires scolaires, à la réussite éducative et aux rythmes éducatifs ; Antoinette Guhl, adjointe à l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'économie circulaire ; Bernard Jomier, adjoint à la santé et au handicap ; Bruno Julliard, premier adjoint, en charge notamment de la culture, du patrimoine, des métiers d'arts ; Jean-François Martins, adjoint aux sports et au tourisme ; Pauline Véron, adjointe à la démocratie locale, la participation citoyenne, la vie associative, la jeunesse et l'emploi ; ainsi que Nawel Oumer, conseillère déléguée à la petite enfance et la protection de l'enfance.



**L'accès aux droits,
préalable indispensable de la lutte
contre l'exclusion**





DÉVELOPPER UNE POLITIQUE DÉTERMINÉE EN FAVEUR DE L'ACCÈS AUX DROITS DES PLUS DÉMUNIS EN DÉVELOPPANT « L'ALLER-VERS » LES PERSONNES

1 Mettre en œuvre à Paris 3 000 rendez-vous annuels des droits d'ici 2017

- **Objet** : le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (janvier 2013) a prévu le développement des rendez-vous des droits, afin de repérer les publics vulnérables ou en difficulté avérée dans le but de renforcer leur accès aux droits.
- **Public** : publics vulnérables fréquentant les institutions sociales.
- **Porteur** : CAF, SSDP, et partenaires.
- **Calendrier** : 2015-2017.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Mettre en œuvre le rendez-vous des droits au travers de rendez-vous proposés tant aux publics identifiés comme vulnérables (ex : allocataires sollicitant très régulièrement la CAF et/ou par des canaux divers, sur un trimestre), qu'à ceux connaissant une situation de vie les fragilisant spécifiquement. L'objectif est d'atteindre la réalisation de 3000 rendez-vous des droits annuels d'ici 2017, avec une montée en puissance progressive, et de pouvoir mesurer l'effet de ces rendez-vous sur l'ouverture effective de droits.
 - 2/ Engager entre la CAF, porteuse du rdv des droits, et ses partenaires (services sociaux parisiens, CPAM, etc.) un travail pour enrichir progressivement le contenu de ces rendez-vous des droits et l'accompagnement des usagers les plus vulnérables (cf. mesure sur l'accueil renforcé).

2 Élaborer un schéma départemental de la domiciliation dans le cadre d'une coordination régionale

- **Objet** : l'ensemble des acteurs s'accorde pour constater la saturation du dispositif parisien de domiciliation administrative, ce qui ne permet pas à toutes les personnes concernées de faire valoir leurs droits. La loi ALUR⁵ du 24 mars 2014 prévoit l'élaboration d'un schéma départemental de la domiciliation, dont les objectifs porteront sur le renforcement de l'adéquation de l'offre et de la demande en matière de domiciliation, la prévention des ruptures, sur une couverture territoriale cohérente ainsi que la définition de pistes d'action prioritaires grâce auxquelles améliorer la qualité du service rendu aux bénéficiaires. Il sera intégré dans le futur PLAHLPD⁶. Compte tenu des volumes et du caractère interdépartemental de la mobilité des personnes en situation de précarité, une coordination des schémas départementaux régionale sera mise en place par l'État.
- **Public** : personnes sans-domicile et stables sur un territoire.
- **Porteur** : État.
- **Calendrier** : 1^{er} semestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : état des lieux (enquête auprès des organismes domiciliataires et des PSA⁷ (janvier 2015), comité de pilotage, concertation départementale, élaboration du schéma départemental de domiciliation administrative dans un cadrage régional, en concertation notamment avec les collectivités locales.

5- Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

6- Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées

7- Permanences sociales d'accueil



3 Engager à Paris une démarche innovante pour lutter contre le non-recours

- **Objet** : dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et avec l'appui du SGMAP, les départements de Loire Atlantique et de Seine-et-Marne ont expérimenté, sous forme de recherche action, des moyens plus efficaces de favoriser l'accès aux droits. Ces recherches-actions ont produit des résultats remarquables (SGMAP⁸ 2013, IGAS⁹ 2014). Une démarche de même type sera déployée à Paris, adaptée au contexte de la capitale.
- **Public** : bénéficiaires des prestations sociales délivrées par les institutions engagées dans l'action.
- **Porteur** : CAF, Ville de Paris, CPAM, partenaires.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Engagement par la CAF d'un travail avec l'observatoire du non-recours afin de cerner le profil des non-recourants et les raisons de leur non-recours, puis déclinaison d'un plan d'action par prestation et par public. Cette démarche sera conduite en cohérence avec les projets de même type qui seront engagés, par exemple, en matière d'aides facultatives par la Ville de Paris.
 - 2/ Intégration du dispositif PLANIR (Plan Local d'Accompagnement du Non recours, des Incompréhensions et des Ruptures) mis en œuvre par la CPAM (39 actions portant en particulier sur : le non-recours aux droits - Cmu-C, Acs, Asi -, les incompréhensions des informations diffusées par l'Assurance maladie ; les ruptures de droits pouvant être provoquées par des procédures, des pratiques professionnelles ou encore des décisions défavorables aggravant des situations déjà fragilisées).
 - 3/ Engager les efforts nécessaires pour fluidifier l'accès à l'Aide médicale d'État et ramener le délai de traitement d'un dossier à un objectif-cible de 30 jours en moyenne.
 - 4/ Expérimenter la mise en place d'une équipe mobile d'instruction composée d'instructeurs du CASVP se déplaçant chez des partenaires institutionnels et associatifs recevant des usagers susceptibles de bénéficier d'aides de la ville de Paris mais qui ne les connaissent pas. Une expérimentation sera conduite en 2015 sur les 7^e et 15^e arrondissements, avec la perspective d'une possible généralisation en cas de résultats probants.
 - 5/ Tirer les leçons de l'analyse des besoins sociaux (ABS) du CASVP relative aux « abandonnistes » pour lancer de nouvelles procédures de relance (courriers adaptés, SMS et téléphone).

8- Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

9- Inspection générale des affaires sociales



4 Simplifier les démarches d'accès aux aides facultatives de la Ville de Paris (ex : harmonisation des seuils, échanges de données, ...)

- **Objet** : trop souvent, l'accès aux droits se caractérise par une multiplicité de démarches dont la complexité peut décourager les usagers. Des solutions de simplification technique seront expertisées, en lien avec les autres institutions délivrant des aides, et particulièrement la CAF.
- **Public** : publics bénéficiaires des aides sociales facultatives de la Ville de Paris et des services sociaux.
- **Porteur** : Ville de Paris, en lien avec partenaires.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : état des lieux / expertise en matière d'harmonisation des pièces justificatives et des seuils de ressources retenus, de réflexion sur des ouvertures droits couplés..., puis mise en œuvre.

5 Adapter les documents pour les rendre plus accessibles

- **Objet** : dans le même ordre d'idée, un travail sera engagé pour simplifier, du point de vue du langage et des termes employés, les documents utilisés par les services sociaux (formulaires, courriers, etc.).
- **Public** : publics bénéficiaires des aides sociales facultatives de la Ville de Paris et des services sociaux.
- **Porteur** : Ville de Paris et CAF.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : état des lieux / expertise, puis mise en œuvre (travail autour des outils de communication, des formulaires ; traduction en langues étrangères ; ou réflexion sur des pictogrammes pour les publics mal à l'aise avec l'écrit).

6 Faire de Paris un territoire pilote pour la mise en œuvre du coffre-fort numérique pour les documents administratifs

- **Objet** : développer une nouvelle ressource - le coffre-fort numérique - dans le cadre des expérimentations prévues par le plan pauvreté, afin d'éviter les ruptures de parcours consécutives aux pertes de papiers.
- **Public** : Public SDF, hébergé, fragiles...
- **Porteur** : Ville et partenaires dans le cadre défini par l'État (lien avec à faire avec les la direction générale de la cohésion sociale) - cadre expérimental le cas échéant (partenaires : APHP, ...).
- **Calendrier** : à définir en fonction du chantier national.
- **Moyen de mise en œuvre** : mise en œuvre du plan pauvreté - groupe de réflexion local pour alimenter le chantier national.



Prévenir,
pour éviter que des personnes
ne se retrouvent à la rue





RENDRE L'ACCÈS AU LOGEMENT PLUS AISÉ ET ÉVITER LA PERTE DU LOGEMENT

ACTION CADRE : agir résolument pour prévenir les expulsions locatives

7 Réviser, sous l'égide de l'État, la charte de prévention des expulsions

- **Objet** : la charte de prévention des expulsions locatives date de 2001 et ne répond plus à toutes les attentes. La loi demande par ailleurs une évolution des dispositifs et instances (comme la CCAPEX¹⁰ par exemple). Il s'agit donc de la réviser et d'aborder les moyens d'améliorer l'articulation des dispositifs existants des différents partenaires, d'harmoniser les outils de communication existants et/ou réaliser des outils communs interinstitutionnels à destination des ménages et des bailleurs (notamment privés) par exemple en améliorant les écrits adressés aux ménages, de développer le partenariat avec les juges et les huissiers et améliorer les échanges entre les juges relevant de juridictions différentes, d'améliorer les échanges entre la commission de surendettement et la commission de prévention des expulsions (CCAPEX).
- **Porteur** : État - Ville - CAF - ADIL - Espace Solidarité Habitat - Bailleurs - Huissiers - Justice...
- **Calendrier** : Finalisation et signature de la charte 2^e semestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : Groupes de travail à mettre en œuvre au cours du 1^{er} trimestre 2015.

8 Réviser la charte des mutations

- **Objet** : favoriser l'accès à un logement adapté correspondant à la composition familiale et aux ressources, en facilitant les mutations interbailleurs et intercontigents.
- **Public** : public locataire du parc social occupant un logement non adapté à sa situation (violences conjugales, handicap, sur ou sous occupation, disproportion loyer/ressources avec risque d'impayés locatifs et situations ayant fait l'objet de l'octroi d'une aide FSL sous réserve de relogement).
- **Porteur** : État, Ville, 1% logement, bailleurs.
- **Calendrier** : adoption de la Charte en Conseil de Paris en avril 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : poursuite des travaux engagés avec les bailleurs, l'État Action Logement. Mise en place d'une grille de cotation unique pour les mutations. Réflexions autour d'une bourse d'échanges.

9 Adapter le règlement intérieur du FSL¹¹ pour mieux répondre aux besoins

- **Objet** : adapter les dispositifs du FSL afin de lutter contre le non-recours et de renforcer son rôle d'outil de prévention des expulsions et d'accès aux logements (aides financières directes aux ménages, actions d'accompagnement sociales liées au logement et d'intermédiation locatives) ; travailler à une meilleure articulation entre ASLL¹² et AVDL¹³.
- **Public** : public en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement.
- **Porteur** : Ville de Paris en lien avec la CAF, l'État et les bailleurs.

10- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

11- Fonds de solidarité pour le logement

12- Accompagnement social lié au logement

13- Accompagnement vers et dans le logement



- **Calendrier** : Élaboration du règlement en 2015 ; entrée en vigueur début 2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : Ateliers de travail / consultations de partenaires pour élaborer des propositions d'évolution, validation par le comité responsable du PLAHLPD, adoption du RI par le Conseil Paris à l'automne 2015.

10 Diffuser une information adéquate aux locataires en situation d'impayés et aux bailleurs du parc privé

- **Objet** : face à la faible sollicitation des services compétents et des aides disponibles, transmettre plus d'informations aux locataires et aux petits bailleurs privés (qui pourraient par ce biais être plus rassurés et inciter à mettre leur bien en location).

Les informations transmises aux locataires pourraient porter sur les aides auxquelles ils peuvent avoir droit en cas de difficultés (FSL, etc.) ; les points d'accueil du public (ADIL, etc.), etc. Les informations transmises aux propriétaires pourraient porter sur des conseils pour faire face aux situations d'impayés de loyers et connaître les aides disponibles pour leurs locataires (réflexion autour d'une plateforme téléphonique spécifique, de permanence d'accueil).

- **Public** : locataires du parc privé et bailleurs (notamment petits propriétaires) du parc privé.
- **Porteur** : Ville, État, réseaux d'agences de location et sites d'annonces en ligne, etc.
- **Calendrier** : fin 2015.
- **Moyens de mise en œuvre** : groupes de travail pour recenser les sources d'informations et leur donner un plus fort impact.

11 Innover en expérimentant des permanences en pieds d'immeuble, de nature à toucher les ménages ne recourant pas aux dispositifs pouvant les aider

- **Objet** : face à un non-recours aux dispositifs existants, il s'agit d'expérimenter des permanences en pied d'immeubles régulières permettant de proposer de l'information, un accompagnement, une aide au renseignement de formulaire etc. (travailleur social, juriste, etc.) dans un esprit « d'aller vers ».
- **Public** : résidents du parc social.
- **Porteur** : bailleurs sociaux et services sociaux, ARS, lien avec des partenaires développant des actions de médiation sortante (ex : PIMMS).
- **Calendrier** : ouverture de permanences fin 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : groupe de travail mis en place au premier semestre 2015.

12 Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dans le logement, en lien avec les bailleurs sociaux

- **Objet** : les troubles de santé mentale peuvent créer des problèmes de voisinage importants jusqu'à entraîner des expulsions locatives. Il serait donc utile de sensibiliser les personnels des bailleurs à cette question, de mieux les connecter aux ressources locales et d'étendre l'expérimentation déjà en cours dans certains immeubles du parc social d'équipes mobile de santé mentale.
- **Public** : locataires du parc social.
- **Porteur** : État (ARS), Ville de Paris, bailleurs sociaux.
- **Calendrier** : discussion avec les bailleurs au courant du premier semestre 2015
- **Moyens de mise en œuvre** : évaluer la possibilité financière et technique de mettre en place des équipes mobiles allant au-devant des ménages, sur le modèle de ce qui est pratiqué dans par Toit et joie, Logement Français et Paris Habitat ; mobiliser la formation continue.



ACTION CADRE : rendre l'attribution des logements plus fluide et plus transparente pour tous

13 Engager des échanges avec l'État, les organismes collecteurs du 1% logement, les bailleurs sociaux et la Ville en vue de l'adoption progressive et conjointe de la cotation de la demande de logement sociaux compatible avec les obligations légales incombant aux différents partenaires

- **Objet** : la Ville a choisi d'exercer un rôle moteur en mettant en œuvre la cotation des demandes sur son contingent. Pour étendre ce dispositif, la Ville engagera un dialogue avec les bailleurs et Action Logement. De son côté, l'État, à qui incombent des obligations légales en termes de relogement des publics prioritaires (DALO) s'engage, en lien avec les mairies d'arrondissement et les bailleurs, à promouvoir la mixité sociale au sein du parc.
- **Porteur** : Ville, bailleurs, 1% logement, État.
- **Calendrier** : Début des discussions en 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : Groupes de travail.

14 Accentuer auprès des demandeurs de logement le travail de pédagogie sur l'offre de logement ou de place en résidence susceptible d'être proposée et des conséquences des refus éventuels

- **Objet** : alors que les refus des propositions qui peuvent être formulées aux demandeurs entraînent des gels des dossiers pour une période définie, les conséquences d'un refus continuent d'être imparfaitement appréhendées par les demandeurs eux-mêmes, qui peuvent en effet avoir des idées fausses à cet égard. Il est donc nécessaire de renforcer la communication sur la situation du logement et de l'hébergement auprès des personnes concernées et des associations ou services sociaux qui les accompagnent.
- **Public** : demandeurs de logements sociaux et de places en hébergement.
- **Porteur** : Ville, État, Associations, services sociaux, gestionnaires de structure.
- **Calendrier** : 2015 et sur la durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : travail social ; communication papier, orale, par internet.

15 Permettre un relogement rapide pour les femmes victimes de violences : mobiliser 50 logements par an sur le contingent de la Ville de Paris et 20 places sur le contingent État pour le relogement de femmes victimes de violences

- **Objet** : accélérer les solutions lorsque les problématiques sont liées au logement pour les femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants (accès au logement social, mutation).
- **Public** : femmes victimes de violences, en particulier en très grand danger.
- **Porteur** : Ville, Parquet, associations - lien avec les unités médico-judiciaires (AP-HP).
- **Calendrier** : passage en Conseil de Paris au premier trimestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : Inclusion de cette dimension dans la charte des mutations et mise en place d'un processus pour l'attribution des logements.



MIEUX REPÉRER LES SITUATIONS À RISQUE AINSI QUE LES PUBLICS VULNÉRABLES, ET ÉVITER LES RUPTURES

ACTION CADRE : mettre en place un système de repérage des situations à risque

16 **Élaborer un référentiel à destination des professionnels de terrain non travailleurs sociaux leur permettant d'identifier les situations à risque chez les publics reçus**

- **Objet** : permettre aux professionnels rencontrant ou travaillant avec des publics nombreux et variés de repérer les risques de rupture ou de désaffiliation sociale.
- **Public** : médecins et professions médicales, auxiliaires de justice, établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), élus, conseillers pôle emploi, agents administratifs, sapeurs-pompiers, animateurs des équipements jeunesse, centres sociaux...
- **Porteur** : Ville et État.
- **Calendrier** : Travaux sur l'année 2015 - mise en oeuvre sur la durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : formalisation des critères, ciblage des relais essentiels, élaboration partenarial du référentiel (groupe de travail : partenaires à associer).

17 **Mettre en place des outils permettant un contact facilité entre institutions pour traiter de situations complexes et/ou urgentes**

- **Objet** : au sein des institutions qui le souhaiteront, et pour faciliter le travail des intervenants sociaux, un numéro et/ou une boîte mail de contact privilégié seront mis en place afin de faciliter le signalement de situations problématiques (droits bloqués, situations particulières, etc.).

Dans le même ordre d'idées, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris peut être conduite à intervenir régulièrement au domicile de personnes, pour des situations qui relèvent plus de la détresse sociale que de l'urgence sanitaire. A l'instar de ce qui se pratique dans de nombreuses communes franciliennes, un partage d'information au sujet de ces situations individuelles doit pouvoir être organisé, afin que les services sociaux puissent jouer pleinement leur rôle.

- **Public** : intervenants sociaux.
- **Porteur** : institutions volontaires (dont CAF - interventions sociales ; CPAM) / APHP contributeur (thème traité dans le projet d'établissement 2015-2019).
- **Calendrier** : second semestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : détermination des modalités de contact privilégié ; identification des blocages existants ; mise en place avec la brigade de sapeurs-pompiers de Paris des modalités d'échanges d'information avec la Ville.



18 En entreprise, prévenir les situations de paupérisation des salariés

- **Objet** : inciter les entreprises, les sensibiliser et les outiller aux problématiques de pauvreté de leurs salariés. Proposer la signature d'une « charte prévention précarité » et mettre en œuvre un dispositif de veille (alerte) en intra ou en inter-entreprises pour identifier les situations à risque : déterminer les signes et signaux relatifs à la situation sociale de la personne (avances sur salaires, impayés de loyer, surendettement, décès d'un proche, divorce, grave maladie...).
- **Public** : employeurs publics et privés.
- **Porteur** : FACE Paris en lien étroit avec la Ville, la Préfecture et la CAF. Acteurs à associer : chambre des métiers, organisations patronales locales, comités d'entreprise...
- **Calendrier** : second semestre 2015, puis sur la durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : proposer un kit, Communiquer pour toucher le plus grand nombre possible d'entreprises.

19 Améliorer le suivi précoce des femmes enceintes en situation de de rue et stabiliser leur hébergement durant la période pré et post natale

- **Objet** : les femmes enceintes en situation de précarité sont doublement en situation de risque. Elles constituent un public particulièrement vulnérable qui doit être suivi de façon renforcée.
- **Public** : femmes enceintes en situation de grande précarité.
- **Porteur** : DRIHL, ARS, SIAO et partenaires (PMI).
- **Calendrier** : en lien avec les États généraux de la PMI. Travail engagé en 2015 puis mise en œuvre à compter de 2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : il s'agira de renforcer le repérage précoce des grossesses chez les femmes en situation de précarité et faciliter un hébergement stable pour en assurer correctement le suivi en pré et post natal. Cette action s'articule avec des actions proposées dans l'axe « intervenir », portant sur le même public.



ACTION CADRE : adapter nos dispositifs pour mieux prévenir les ruptures

20 Éviter l'exclusion bancaire en intensifiant l'intervention en « amont » de la saisine de la commission de surendettement de la Banque de France

- **Objet** : développer une offre de diagnostic financier aux ménages et de médiation concernant le règlement de dettes (impayés, crédits, découverts bancaire...), favoriser l'accès à des actions collectives sur la gestion d'un budget, développer les partenariats avec les institutions bancaires, améliorer la notoriété du « microcrédit personnel accompagné » du Crédit municipal de Paris afin de répondre à davantage de besoins.
- **Public** : publics précaires, publics en difficulté en raison d'un accident de la vie, publics ne recourant pas aux services existants.
- **Porteur** : ville de Paris avec des partenaires tels que la Banque de France, Crésus et le Crédit municipal de Paris.
- **Calendrier** : durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : actions de communication et développement des partenariats.

21 Prévenir le risque de basculement dans la grande précarité en identifiant les personnes qui éprouvent de manière récurrente des difficultés à payer leurs factures d'électricité

- **Objet** : identification très en amont des premiers signes de précarité financière des ménages non encore détectés par les services sociaux.
- **Public** : les personnes précaires pouvant être méconnues des services sociaux et / ou en situation de non recours.
- **Porteurs** : Ville de Paris et EDF.
- **Calendrier** : durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : créer un partage d'informations pour capitaliser sur les échanges d'informations dans le cadre du décret impayés n° 2014 - 274 du 27 février 2014 et construire un plan d'actions annuel commun de prévention entre opérateurs et services sociaux de la Ville de Paris en appui avec les structures déjà existantes (Pimms, boutiques EDF, ...).



ACTION CADRE : prévenir pour mieux accompagner les jeunes en situation de précarité

22 Mieux coordonner et faire connaître les différents dispositifs destinés à aider les jeunes en situation de précarité et renforcer leur accompagnement par les services sociaux

- **Objet** : de nombreux dispositifs sont accessibles aux jeunes à Paris, mais leur cohérence mérite parfois d'être réinterrogée. De plus, les intervenants sociaux pourraient accroître l'efficacité de leur action auprès de ces publics.
- **Public** : Jeunes (18-25 ans).
- **Porteur** : Département, associations, CAF, CASVP, Pôle Emploi, Mission Locale
- **Calendrier** : 2015-2017.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Mieux articuler les aides existantes visant à répondre aux besoins de première nécessité et à l'insertion des jeunes (FAJ, aides sur Projet CAF, aides exceptionnelles CASVP, commission des dons et legs) : état des lieux, redéfinition des dispositifs, conventionnements.
 - 2/ Créer des « parcours » d'insertion pour éviter les situations de décrochage en coordonnant les actions de la Mission Locale avec celles de la prévention spécialisée, de l'ASE¹⁴, des SSDP¹⁵, des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), du service d'insertion et de probation (SPIP) et en mobilisant les associations œuvrant spécifiquement auprès des jeunes pour leur venir en aide dans l'urgence et les accompagner dans leur parcours d'insertion. Pour une meilleure articulation avec les services sociaux du Département, seront désignés en SSDP des référents « jeunes ».
 - 3/ Communiquer sur ces dispositifs auprès des associations de quartier, des maraudes, des établissements d'enseignement secondaire et des universités.

23 Mieux préparer les fins de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance en renforçant l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes

- **Objet** : parmi les sorties d'institutions pouvant générer des ruptures importantes de parcours, l'ASE est concernée. Il importe donc de renforcer les projets d'autonomisation des jeunes, par exemple par la mise en place d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement des jeunes majeurs.
- **Public** : jeunes sortants d'ASE.
- **Porteur** : Ville de Paris et partenaires (Mission locale, FACE, SIAO...).
- **Calendrier** : 2015 puis durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Renouveler le schéma départemental de protection de l'enfance (1^{er} semestre 2015) ; participer à l'expérimentation nationale conduite dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (Paris est membre du groupe des 7 territoires expérimentateurs).
 - 2/ Permettre aux jeunes pris en charge dans le cadre de l'ASE de préparer leur avenir professionnel en développant avec les entreprises du territoire parisien une offre de stages de 3^{ème} à leur intention (notamment : engagement de la FACE sur 50 stages par an).
 - 3/ Lancement d'une action de parrainage par des acteurs du monde de l'entreprise, en lien avec la Mission locale et le club FACE Paris pour des jeunes pris en charge dans le cadre de l'ASE : 50 parrainages la première année puis montée en puissance.

14- Aide sociale à l'enfance

15- Services sociaux départementaux polyvalents



ACTION CADRE : améliorer la prise en charge des personnes sortant d'institution (prison, hôpital...) pour prévenir les ruptures

24 Améliorer la prise en charge des personnes sortant de prison pour éviter les ruptures de parcours

- **Objet** : la sortie de prison est un moment à enjeu des parcours individuels. Elle peut se traduire par des ruptures si elle n'est pas ou mal accompagnée, contribuant de ce fait à un basculement dans la précarité.
- **Public** : publics sortant de prison.
- **Porteur** : Ville, État (SPIP¹⁶), Pôle Emploi, SIAO, associations.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Travailler au renforcement des dispositifs d'accompagnement des sortants de prison ou des personnes sous-main de justice : pérenniser les moyens dédiés à la mission locale de Paris pour préparer en amont la sortie de prison, le retour à l'emploi et l'insertion des personnes incarcérées (dispositif existant / expertiser une éventuelle montée en puissance qui pourrait notamment porter sur le milieu ouvert).
 - 2/ Développer les dispositifs d'insertion par l'emploi : favoriser les liens avec les chantiers d'insertion et développer des chantiers spécifiques en lien avec le SPIP et le FIPD¹⁷ (modèle du chantier FAIRE dans les espaces verts).
 - 3/ S'inscrire dans la mesure expérimentale prévue par plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

25 Faciliter l'accès à l'emploi, via par exemple un nombre significatif de contrats aidés, des publics vulnérables et des publics sortant de dispositifs (prison, jeunes migrants intracommunautaires en service civique « ROM Civic », ...)

- **Objet** : éviter de générer des ruptures de parcours.
- **Public** : à affiner.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : en fonction des marges de manœuvre budgétaires, définition d'un nombre significatif de places dédiées aux publics les plus exclus dans les contrats aidés de la Ville ; définition des modalités d'accompagnement adaptées ; activations des autres dispositifs d'insertion municipaux (cours municipaux pour adultes, formations du PDAE, etc.).

16- Service pénitentiaire d'insertion et de probation

17- Fonds interministériel de prévention de la délinquance



**Intervenir,
pour apporter des solutions
efficaces aux situations de rue,
dans le respect des droits
fondamentaux des personnes**





MIEUX PILOTER NOS INTERVENTIONS DE TERRAIN

ACTION CADRE : améliorer le pilotage des interventions de terrain auprès des personnes en situation de rue

26 Mettre en place des outils de pilotage adaptés, à chaque échelon (Paris et infra)

- **Objet** : le pilotage des interventions de terrain est complexe et suppose une articulation au plus près des besoins. Ceci suppose la prise en compte des territoires et des différents niveaux décisionnels concernés. Les intervenants sont nombreux et c'est pourquoi il importe d'autant plus d'assurer leur bonne coordination ainsi qu'une circulation adéquate de l'information. Certains espaces « spécifiques » appellent la mise en œuvre de stratégies concertées à l'instar du Bois de Vincennes : les gares, le quartier des Halles, etc.
- **Public** : ensemble des acteurs volontaires conduisant des opérations de terrain.
- **Porteur** : Ville / État (dont BAPSA¹⁸, BSPP¹⁹, équipes mobiles psychiatrie-précarité) / SIAO Urgence / Associations / AP-HP / entreprises concernées (SNCF).
- **Calendrier** : 2015 et durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : création d'un comité de pilotage parisien ; déclinaison locale dans les territoires selon des modalités ad hoc et avec les partenaires adéquats (ex : coordinations localisées autour de certaines stations de métro comme la Place d'Italie) ; travail autour de l'élaboration d'un référentiel partagé des interventions dans l'espace public (qui pourra intégrer la question de la coordination des interventions de secours d'urgence et des interventions d'urgence sociale).

27 Prendre en compte la spécificité des zones de gare(s)

- **Objet** : le territoire parisien compte plusieurs zones de gares, qui concentrent des problématiques spécifiques en matière de grande exclusion. Ainsi, elles peuvent être un point de rassemblement de certains publics, eux-mêmes très différents : personnes isolées, groupes de personnes en errance, migrants, familles, etc.
- **Public** : public en situation de grande exclusion fréquentant les zones de gares.
- **Porteur** : SNCF en lien avec partenaires (ville de Paris, associations).
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** : déclinaison de diagnostics locaux autour des gares parisiennes à l'instar de celui réalisé autour de la gare du Nord ; renforcement du périmètre des gares ; contractualisation avec une association pour la prise en charge des publics toxicomanes autour des gares du 10ème arrondissement ; formation et sensibilisation des agents SNCF aux problématiques de la grande précarité.

18- Brigade d'assistance aux personnes sans-abri

19- Brigade de sapeurs-pompiers de Paris



28 Renforcer le rôle de la coordination des maraudes et couvrir l'ensemble du territoire parisien

- **Objet** : la présence de situations de rue sur le territoire parisien différentes dans les différents arrondissements, suppose de développer un maillage efficace de repérage et d'intervention de terrain. La coordination des maraudes a permis de réels progrès dans la mise en réseau des acteurs et leur articulation au niveau « local », sur lesquels il convient de capitaliser pour renforcer l'efficacité des interventions de chacun, la couverture effective de l'ensemble des zones concernées, etc. Par ailleurs, l'articulation entre les différents types de maraudes est essentielle et le partenariat interinstitutionnel notamment avec les équipes mobiles de psychiatrie et précarité doit être renforcé. Le renforcement de la coordination des maraudes doit permettre l'amélioration de la prise en compte des signalements et la gestion des situations complexes, notamment dans l'espace public. L'ensemble du territoire parisien doit bénéficier d'une couverture par les différentes maraudes pour mettre fin aux « zones blanches ».
- **Public** : intervenants de terrain ; différents types de maraudes.
- **Porteur** : État(yc ARS), Ville de Paris, SIAO Urgence.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : structurer les instances de coordination ; préciser le mandat des coordinateurs de maraudes ; identifier précisément les marges de progrès pour renforcer la couverture du territoire parisien (maillage géographique, maillage horaire, ...) renforcer les liens opérationnels entre les coordinations des maraudes, les équipes mobiles de psychiatrie et précarité et les SIAO (cf. ci-dessous).

29 Renforcer la coordination des Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

- **Objet** : les SIAO garantissent, avec l'accord des personnes concernées, la transmission des informations entre les services, le relais entre les référents pivots si nécessaire et l'organisation des réunions de travail autour des situations complexes en mobilisant les différents acteurs et compétences nécessaires. Les SIAO Urgence et Insertion restituent aux personnes, travailleurs sociaux et référents l'ensemble du parcours individuel/familial sur les deux dernières années d'intervention.
- **Public** : toutes personnes en situation d'exclusion sociale à Paris.
- **Porteur** : SIAO Urgence et Insertion/ État / Ville.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** : au travers d'objectifs fixés en commun aux deux SIAO, travail autour de : fiche d'évaluation partagée ; évaluation du renfort pour coordination ; convergence des systèmes d'information ; création d'instances décloisonnées d'aide à l'évaluation et l'orientation des situations complexes, personnes en refus ou en non recours, personnes faisant l'objet d'éloignements multiples, etc.

30 Développer les liens et rechercher des articulations nouvelles entre PSA, les Espace solidarité insertion (ESI) et les maraudes

- **Objet** : favoriser l'accompagnement des personnes très désocialisées et ancrées dans un quartier ou en refus de rencontre avec les institutions.
- **Porteur** : Ville SIAO Urgence et associations.
- **Calendrier** : 2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : poursuivre le travail en commun PSA/ESI déjà engagé, dans le cadre du projet de service des permanences sociales d'accueil, se fixer un objectif de suivi des personnes très désocialisées et valoriser auprès des publics en situation de rue le travail d'accompagnement en PSA en s'appuyant sur des partenariats : des permanences, des immersions, des accompagnements réciproques pourraient être expérimentés.



MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE

ACTION CADRE : répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue

31 Doubler le nombre de restaurants solidaires : passer de 6 à 12 restaurants solidaires en fin de mandature

- **Objet** : les restaurants solidaires, gérés par le centre d'action sociale de la Ville, représentent une amélioration considérable de l'offre d'aide alimentaire, puisqu'il s'agit d'une offre de restauration assise et de qualité. En particulier, il s'agira de développer l'offre adressée aux familles, notamment celles hébergées à l'hôtel.
- **Public** : personnes isolées, familles.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : ouvertures échelonnées entre 2015 et 2020
- **Moyen de mise en œuvre** : moyens budgétaires dédiés pour doubler le nombre de restaurants solidaires et atteindre le nombre de 12 structures en 2020.

32 Développer de nouveaux leviers pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables

- **Objet** : en complément des actions que les pouvoirs publics et les associations mettent d'ores et déjà en œuvre, de nouvelles pistes doivent pouvoir être explorées pour améliorer la réponse apportée à certains besoins aujourd'hui imparfaitement couverts. À cet égard, un travail sera particulièrement engagé autour de l'accès aux produits de nutrition infantile d'une part ; de l'accès aux soins et au dépistage de la mal vision et des déficiences auditives. Enfin la Ville continuera d'apporter son soutien aux dispositifs de bagagerie.
- **Public** : personnes en situation de précarité fréquentant les services sociaux de la Ville et de l'APHP (accueil sur les sites de l'AP-HP).
- **Porteur** : AP-HP, Ville de Paris, acteurs associatifs.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Expertiser la possibilité de déployer, à titre expérimental, le programme « MALIN » sur le territoire parisien en adaptant le cadre national existant. Les maternités et services de pédiatrie de l'APHP seront particulièrement associés à cette action.
 - 2/ Poursuivre les actions de solidarité optique et audition mises en place par l'AP-HP. Le but est de fournir aux personnes concernées des équipements à titre gratuit. L'action prend la forme d'un accueil au sein des hôpitaux de l'AP-HP, pendant un ou deux jours, pour un circuit allant de la consultation à l'appareillage - mise en place d'une information et d'accompagnement au plus près des lieux de vie des personnes.
 - 3/ Continuer à soutenir les bagageries parisiennes qui répondent à un besoin essentiel des personnes à la rue : pouvoir entreposer, ponctuellement ou plus durablement, leurs affaires.



33 Réactiver l'instance de pilotage de l'aide alimentaire à Paris et garantir la continuité de l'offre

- **Objet** : l'offre d'aide alimentaire est importante, à Paris. C'est pourquoi il importe particulièrement de pouvoir disposer d'une vision globale, tant des besoins à couvrir que des évolutions possibles de l'offre. À cet égard, il est nécessaire que cette vision englobe l'ensemble du territoire parisien. Il s'agira également de développer l'information auprès des bénéficiaires potentiels de l'offre existante et d'améliorer l'articulation entre les épiceries sociales et les lieux de distribution alimentaire. Enfin, certaines périodes de la semaine (dimanches) ou de l'année (période estivale) devront faire l'objet d'une attention particulière.
- **Public** : pouvoirs publics, acteurs de l'aide alimentaire.
- **Porteur** : État ; Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : réunir régulièrement les acteurs de l'aide alimentaire pour actualiser l'offre en fonction des besoins et de leurs évolutions (rythme de réunion semestriel).

34 Développer l'accès aux soins des personnes accueillies dans les ESI et leur orientation vers les services de santé adaptés

- **Objet** : l'orientation et l'accompagnement vers le système de santé sont un enjeu essentiel. Aussi, les espaces solidarité insertion apparaissent bien positionnés pour proposer une offre de première ligne « légère ». Les actions à entreprendre pourraient consister à : i) améliorer les premiers soins ; ii) favoriser l'accès aux droits ; iii) proposer une orientation vers les structures appropriées (centres de santé, centres médico-sociaux, PASS, etc.) et ce pour l'ensemble des publics pouvant connaître une situation de rue ; iv) mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'aux structures de soins relevant du droit commun.
- **Public** : public des ESI.
- **Porteur** : État / Ville / ESI / ARS / CPAM / AP-HP.
- **Calendrier** : identique à celui des travaux sur la convention des ESI.
- **Moyens de mise en œuvre** : renforcement des liens avec les centres de santé et centres médico-sociaux (permanences médico-sociales notamment), ainsi que les autres structures spécialisées comme les CSAPA²², lien à construire dans un cadre approprié avec des personnels de santé bénévoles pour permettre l'orientation dans le système, éventuelle mutualisation des services de consultation existants ; garantir l'accès aux droits grâce aux permanences de la Cpm dans les ESI et définir avec elle une procédure d'orientation vers les structures de santé dont elle assure la gestion.

35 Développer les consultations juridiques dans les ESI pour assurer un premier accès aux droits

- **Objet** : la question de l'accès au droit est particulièrement cruciale pour les personnes en situation de rue. Ces consultations au sein d'espaces qu'elles sont habituées à fréquenter ont pour but de constituer un premier niveau de réponse. De la même manière que pour les consultations médicales, les personnes pourront ensuite être orientées vers les bons interlocuteurs.
- **Public** : public des ESI.
- **Porteur** : État / Ville / ESI.
- **Calendrier** : identique à celui des travaux sur la convention des ESI.
- **Moyen de mise en œuvre** : étendre les plages horaires et faciliter les orientations ; développer les partenariats avec les points d'accès aux droits (PAD), les maisons de la justice et du droit, les associations spécialisées.



36 Mettre en place une maraude dotée de compétences interdisciplinaires autour de la gare du Nord de Paris

- **Objet** : les quartiers de la gare du nord sont particulièrement confrontés à la grande exclusion. Ces territoires sont déjà fortement dotés en matière d'urgence sociale (accueils de jours, dispositifs de maraudes), etc. Certains travaux d'ores et déjà conduits pointent toutefois un besoin particulier auprès de personnes en situation à la fois d'errance et atteintes de problèmes psychologiques ou psychiatriques. Il est nécessaire d'affiner notre compréhension du besoin pour calibrer au mieux la réponse apportée. De même, l'articulation de cette réponse avec les dispositifs déjà existant devra être travaillée.
- **Public** : public en errance et en souffrance psychique, quartiers des gares du nord et de l'est parisien.
- **Porteur** : SNCF, Ville de Paris, État, ARS, autres partenaires.
- **Calendrier** : mise en œuvre en 2015 (1^{er} semestre).
- **Moyens de mise en œuvre** : étude pour préciser les besoins et définir l'articulation avec l'existant ; puis lancement du projet, qui pourra prendre dans un premier temps une forme expérimentale.

37 Mettre en œuvre un suivi coordonné des publics toxicomanes en errance dans le nord est parisien

- **Objet** : dans les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements, les acteurs territoriaux seront mobilisés sur les problèmes liés aux drogues dans le Nord Est Parisien autour d'une action coordonnée. Elle favorisera le repérage, l'évaluation et l'orientation des consommateurs de drogues désocialisés et présents dans l'espace public. Elle accompagnera vers l'hébergement des consommateurs de drogues sans-abri, en errance et fixés en squat. Elle veillera à leur inclusion dans des parcours coordonnés de soins et d'hébergement visant à une sortie de rue durable. Elle organisera une médiation lors des conflits liés aux drogues entre consommateurs de drogues et habitants. Elle développera et produira un diagnostic permanent et partagé des problèmes liés aux drogues en s'appuyant sur l'Observatoire Local de Toxicomanie. Des actions de formation et de sensibilisation seront dispensées aux professionnels qui sont confrontés dans l'exercice de leur métier aux problèmes liés aux drogues, les habitants et les institutions seront informés.
- **Public** : usagers de drogue sans-abri.
- **Porteur** : État et ARS, association de la Ville.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Un comité de pilotage sera mis en place permettant de fixer les éléments de doctrine et de valider les indicateurs de suivi et d'efficacité. Outre les partenaires institutionnels (Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Police, ARS, Ville de Paris), siégeront des représentants du Samusocial de Paris des CSAPA, des CAARUD ou tout autre partenaire pouvant se révéler utile à la mission, comme la RATP par exemple.
 - 2/ Le partenariat de proximité sera renforcé avec les institutions et les acteurs locaux.
 - 3/ Un comité de suivi opérationnel examinera les situations individuelles, et veillera à la continuité des parcours et à l'articulation entre hébergement et soin, en s'appuyant sur un travail en réseau notamment avec les CSAPA²³ et les CAARUD²⁴. Les SIAO Insertion et Urgence seront étroitement associés à ce comité.

23- Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie

24- Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue



38 Étudier les conditions de l'expérimentation d'une halte de nuit à Paris

- **Objet** : plusieurs expériences de structures de type « halte de nuit » ont été lancées, ces dernières années (exemple : « un toit sur la rue », à Toulouse). Il est proposé d'en faire le bilan pour apprécier leur pertinence au regard du contexte parisien.
- **Public** : personnes en grande précarité et en situation d'errance nocturne.
- **Porteur** : État, Ville de Paris, SNCF.
- **Calendrier** : réalisation de l'étude en 2015-2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : benchmark avec les expériences existantes.

39 Expertiser la possibilité d'expérimenter des espaces d'accueil immédiats, inconditionnels et de proximité pour les usagers 24h/24

- **Objet** : la RATP a engagé une expérimentation à Charenton d'un espace d'accueil à très bas seuil d'entrée, mais à fort niveau d'accompagnement. L'action proposée par le Pacte vise à accroître la connaissance de ce dispositif pour examiner l'intérêt et les conditions d'une expérimentation sur le territoire parisien.
- **Public** : personnes en situation de très grande exclusion.
- **Porteur** : Ville/ État / SNCF / RATP.
- **Calendrier** : bilan de l'existant en 2015 ; suite à définir en fonction.
- **Moyens de mise en œuvre** : bilan des expérimentations existantes.



ACTION CADRE : mieux répondre aux besoins en matière de prise en charge sanitaire et sociale des personnes en situation de grande exclusion

40 Améliorer la prise en compte des troubles de santé mentale pour les personnes en situation de grande exclusion

▪ **Objet** : les personnes en situation de grande exclusion souffrent d'un état de santé mentale très dégradé par rapport à la moyenne. Cette situation, qui peut être une cause comme une conséquence de la situation de rue, appelle des réponses spécifiques et coordonnées visant à assurer l'accès et le maintien de la personne dans le système de soins de droit commun. Il existe d'ores et déjà à Paris des dispositifs dédiés (EMPP et PASS psy) nécessitant d'être mieux coordonnés et des lieux favorisant les échanges entre acteurs de terrain (CLSM) nécessitant d'être renforcés.

▪ **Public** : personnes en situation de rue souffrant de troubles mentaux.

▪ **Porteur** : État, ARS, Ville.

▪ **Calendrier** : 2015 et années suivantes.

▪ **Moyens de mise en œuvre** :

1/ Renforcer la coordination des équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP) intervenant auprès des personnes en situation de grande exclusion (évaluation) et jouant un rôle d'interface entre les acteurs sociaux et les professionnels de santé spécialisés en psychiatrie (appui, formation).

2/ Renforcer la dynamique de mise en œuvre des conseils locaux de santé mentale sur l'ensemble du territoire parisien, afin de développer la connaissance réciproque et les liens de proximité entre intervenants de terrain et renforcer les synergies des acteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux autour des situations difficiles via l'organisation de Réunions d'Évaluation de Situations d'Adultes en Difficulté (RESAD).

41 Étudier la faisabilité de mobiliser la démarche « Un chez soi d'abord » pour l'accès et le maintien au logement de personnes en situation de grande précarité présentant une ou des pathologies mentales sévères

▪ **Objet** : le programme de recherche « Un chez soi d'abord » a été lancée dans quatre villes en France (Lille, Toulouse, Marseille en 2011 et Paris en 2012). Il consiste à définir les conditions permettant à des personnes sans chez soi et présentant une ou des pathologies psychiatriques d'accéder à un logement, à des droits (couverture sociale, ressources, prestations) et à des soins efficaces afin de développer leur autonomie et leur intégration dans la société (60 bénéficiaires pour Paris). Les premiers résultats sont particulièrement encourageants. Le prolongement de cette démarche nécessite une forte mobilisation et articulation des différents acteurs concernés par l'accompagnement de ces personnes (logement, ouverture des droits et prestations, soins somatiques, soins psychiatriques, soins en addictologie...).

▪ **Public** : personnes en situation de rue souffrant de graves troubles mentaux.

▪ **Porteur** : État, ARS, Ville.

▪ **Calendrier** : 2016 et années suivantes.



▪ **Moyens de mise en œuvre :**

- 1/ Suivre les résultats de l'évaluation de l'expérimentation « Un chez soi d'abord » à Paris (laboratoire de recherche en santé mentale de l'EPS Maison Blanche).
- 2/ Anticiper la mobilisation des acteurs médico-sociaux nécessaires à l'élargissement du dispositif (repérage des intervenants, sensibilisation à la démarche, information/formation, renforcement des moyens...).

42 Étudier les conditions d'une extension des places en LAM²⁵ et LHSS²⁶

- **Objet :** Paris dispose de 210 places de LHSS et 25 places de LAM. Compte tenu des besoins recensés, cette capacité est insuffisante.
- **Public :** personnes en situation de grande exclusion sans domicile fixe ayant besoin de soins infirmiers, notamment en sortie d'hôpital pendant la période de convalescence pour les LHSS, ou souffrant de pathologies graves mais ne nécessitant pas d'hospitalisation pour les LAM.
- **Porteur :** État / ARS.
- **Calendrier :** à partir de 2016.
- **Moyen de mise en œuvre :** appel à projet national.

43 Faciliter la sortie d'hôpital ou de LHSS et développer la possibilité de « soins à domicile » dans les structures d'hébergement social

- **Objet :** après un séjour en établissement hospitalier, les personnes sans abri peuvent avoir besoin de soins ambulatoires pendant une période de convalescence. Il en est de même après un séjour, en LHSS dont la durée est en principe limitée à deux mois. Une fois réglée la question de l'hébergement avec le SIAO, il faut ouvrir la possibilité de délivrer des soins infirmiers là où sont hébergées les personnes (Centre de stabilisation, CHRS, autre). Actuellement, les dispositifs existants dans le droit commun ne sont pas mobilisés en direction de ce public.
- **Public :** personnes sans abri en sortie d'établissement de soins ou nécessitant des soins « à domicile » dans les centres d'hébergement.
- **Porteur :** État / ARS / Ville de Paris.
- **Calendrier :** 2015 et durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre :** organiser une rencontre entre les SSIAD²⁷, l'HAD²⁸ et les centres d'hébergement ; élaborer un modèle de convention type entre ces structures ; concrétiser ce partenariat par la signature de ces conventions pour l'ensemble des SSIAD, HAD et centres d'hébergement.

25- Lit d'accueil médicalisé

26- Lit halte soins santé

27- Services de soins infirmiers à domicile

28- Hospitalisation à domicile



44 Repositionner les PMS²⁹ de la Ville de Paris et renforcer leur articulation avec les autres structures d'accès aux soins

- **Objet** : faire évoluer le rôle et le positionnement des PMS afin de renforcer leur complémentarité avec les autres dispositifs institutionnels ou associatifs (lien avec les maraudes notamment) de prise en charge sanitaire des plus précaires et de mieux couvrir les besoins non satisfaits. Expertise à mener sur l'hypothèse d'un renforcement de l'offre de consultation psychologique.
- **Public** : populations précaires en attente d'ouverture de droits.
- **Porteur** : Ville de Paris, en lien notamment avec l'AP-HP (PASS³⁰).
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : personnels exerçant leurs fonctions dans les PMS, partenariats avec les autres acteurs institutionnels et associatifs.

45 Améliorer la prise en charge et le suivi des femmes enceintes en situation de grande précarité en garantissant la stabilisation de leur hébergement

- **Objet** : les femmes enceintes en situation de rue sont doublement en situation de risque. Elles constituent un public particulièrement vulnérable qui doit être suivi de façon renforcée.
- **Public** : femmes enceintes en situation de grande précarité.
- **Porteur** : ARS et partenaires.
- **Calendrier** : en lien avec les États généraux de la PMI³¹, travail engagé en 2015 puis mise en œuvre à compter de 2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : en complément de l'action proposée dans l'axe « prévenir », il s'agira à la fois :
 - 1) Mettre en place, avec le réseau SOLIPAM, une plateforme ressource et un numéro vert accessible aux femmes précaires et aux professionnels de santé pour orienter et coordonner le suivi des grossesses.
 - 2) Renforcer les consultations adaptées aux femmes précaires dans les centres de PMI et les maternités pour faciliter la réalisation sans obstacles des examens du premier trimestre de grossesse. Il faut affirmer la nécessité de stabiliser leur hébergement durant le temps de la grossesse et dans les 2 ou 3 mois qui suivent la sortie de la maternité.

29- Permanences médico-sociale

30- Permanence d'accès aux soins de santé

31- Protection maternelle et infantile



ACTION CADRE : apporter des réponses à la situation particulière des familles en situation de rue

46 Créer un 2^e ESI dédié aux familles en situation de rue

- **Objet** : il existe aujourd'hui à Paris 15 espaces solidarité insertion dont un dédié aux familles, situé dans le 15^{ème} arrondissement. La mise en place de cette structure a témoigné à la fois de l'existence d'un besoin, mais également de la difficulté d'y répondre. En capitalisant sur ce que cette expérience a appris, il apparaît nécessaire de créer un 2^e espace solidarité insertion, qui permettra de continuer à améliorer la réponse apportée aux familles présentes en journée en situation de rue.
- **Public** : familles en situation de rue.
- **Porteur** : État, Ville de Paris, RATP, CPAM, autres partenaires éventuels.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyens de mise en œuvre** : rédaction d'un cahier des charges puis lancement d'un appel à projet. Tirer dans ce cadre les leçons des expériences positives telles que PRENAP, qui permet d'accompagner en particulier les femmes enceintes, ainsi que les mères et leurs bébés, sur les plans social / psychologique et nutritionnel.

47 Mettre en place une équipe mobile pluridisciplinaire intervenant directement auprès des familles permettant l'accompagnement des familles et leur accès aux droits

- **Objet** : la situation de rue que connaissent certaines familles et leurs parcours d'errance rendent leurs possibilités d'accès aux droits particulièrement complexes. Dans une logique de médiation et d'accompagnement vers l'institution, une équipe pluridisciplinaire sera constituée pour aller vers les familles et assurer l'accès aux droits essentiels, dont la santé (DASES et PMI) et la scolarisation qui est un droit dont l'effectivité est primordiale. Le rôle de cette équipe sera également de faire le lien avec les autres services sociaux concernés (SSDP, organismes de sécurité sociale, etc.).
- **Public** : familles en situation de rue.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyens de mise en œuvre** : renforcement des moyens de l'UASA de la DPP, mobilisation des compétences internes à la Ville (PMI, DASES, etc.), création d'un réseau de partenaires susceptibles d'être mobilisés pour des interventions de rue au cas par cas, articulation étroite à construire avec le 2^e ESI de jour dédié aux familles.

48 Élaborer une action socio-éducative adaptée aux familles en situation de rue avec des enfants

- **Objet** : la présence de familles accompagnées d'enfants en situation de rue est un phénomène nouveau, qui appelle tant à adapter les réponses qu'à en imaginer de nouvelles. À cet égard, le cadre légal et réglementaire, précisé par la jurisprudence de la Cour de Cassation, indique que le fait, pour un enfant, d'être présent à la rue avec ses parents, ne justifie pas à lui seul une mesure de placement de l'enfant. Cette situation suppose toutefois de pouvoir déployer des actions adaptées, qui peuvent notamment relever de l'action sociale et éducative auprès de ces familles : cette piste sera donc explorée.
- **Public** : familles en situation de rue accompagnées d'enfants.



- **Porteur** : Ville de Paris.

- **Calendrier** : 2015.

- **Moyen de mise en œuvre** : définition d'un cahier des charges, mise en œuvre du projet d'action sociale et éducative. Il importe d'articuler ce projet tant avec les interventions déjà existantes, notamment les maraudes, qu'avec l'action précédente visant à créer un 2^e ESI dédié de jour aux familles.

49 Déployer un projet global d'insertion pour les familles migrantes intracommunautaires

- **Objet** : à terme, l'objectif poursuivi doit être de permettre l'insertion durable des familles dans le droit commun, à tous égards (logement, santé, scolarisation, emploi, etc.). L'État et la Ville de Paris ont développé, au cours des dernières années, des expérimentations en ce domaine, qui ont livré de nombreux enseignements. Il en ressort que l'activation simultanée de tous les leviers, dans le cadre d'un accompagnement renforcé autour de l'hébergement, est nécessaire. La poursuite de ces projets, dans le cadre d'une contractualisation des objectifs et engagements réciproques avec les familles concernées, sera engagée.

- **Public** : familles en situation de sortie de rue.

- **Porteur** : État ; Ville de Paris.

- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.

- **Moyen de mise en œuvre** : appel à projet en 2015.

50 Accompagner le déploiement de la Plate-forme régionale d'accueil, d'orientation et de suivi (AIOS) des occupants de campements illicites et bidonvilles en Île-de-France, principalement d'origine et de culture rom

- **Objet** : rencontrer les occupants de campements, identifier leurs besoins et leur proposer, sur la base d'un engagement individuel, un accompagnement personnalisé vers l'insertion socio-économique et le logement.

- **Public** : personnes habitants dans les campements et bidonvilles d'Île-de-France (7000 personnes au 31-12-2014).

- **Porteur** : Préfecture de la région Île-de-France et opérateur de la plate-forme (ADOMA, en partenariat avec le GIP-HIS, et l'ALJ-93 et l'URPACT).

- **Calendrier** : démarrage en janvier 2015. Phase de préfiguration jusqu'en avril 2015 et déploiement régional à partir de mai 2015.

- **Moyens de mise en œuvre** : moyens budgétaires : 350 000€ en phase de préfiguration, mobilisation prévue du FSE, moyens humains : 25 personnes en phase de préfiguration, augmentation dans le cadre du déploiement régional. Lien à opérer avec les collectivités.



AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

ACTION CADRE : favoriser l'accès à l'hébergement et poursuivre l'amélioration de l'offre dans le sens de l'humanisation

51 Poursuivre l'humanisation des structures d'hébergement

- **Objet** : privilégier l'offre de chambres individuelles et poursuivre le développement de places pour les personnes à mobilité réduite. Beaucoup a été fait ces dernières années pour l'humanisation des centres d'hébergement parisien. L'effort doit être poursuivi afin de favoriser l'évolution de l'offre existante et mettre fin aux derniers dortoirs. L'aménagement du bâti va de pair avec l'évolution nécessaire des projets d'établissement dans le sens d'une plus grande prise en compte des personnes dans leur singularité (cf. mesure suivante).
- **Public** : pouvoirs publics, gestionnaires de structures concernés.
- **Porteur** : État, Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** : poursuite du travail engagé autour du CHAPSA, engager la réflexion sur l'évolution nécessaire et le devenir de la Boulangerie, soutenir les projets de réhabilitation, de réaménagement des centres existants.

52 Faire évoluer et adapter les projets d'établissement des centres d'hébergement

- **Objet** : s'il est nécessaire de disposer d'une offre adaptée à certaines problématiques très spécifiques, il est également nécessaire que les projets d'établissement conservent une certaine souplesse et un caractère généraliste, au risque que ce soit sinon à la personne de s'adapter au dispositif. Un équilibre doit être trouvé entre ces deux impératifs. Il faut donc tendre vers une convergence et un assouplissement des procédures d'admission dans les centres d'hébergement. Il s'agit avant tout de faire en sorte que l'ampleur des difficultés personnelles et sociales des situations ne soit pas un motif de refus d'hébergement et de logement. Par ailleurs, comme le propose la FNARS dans son Pacte pour l'accès au logement des personnes sans-abri (2015), il convient de « mobiliser l'ensemble des structures pour permettre l'augmentation significative des sorties des personnes hébergées vers le logement et donc réduire la durée moyenne de séjour ».
- **Public** : public hébergé / structures d'hébergement.
- **Porteur** : Opérateurs/ État / Ville.
- **Calendrier** : Mise en œuvre progressive et durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : encourager le renouvellement des projets d'établissement dans le sens de l'individualisation des prises en charges, favoriser la participation des usagers, encourager l'implication de bénévoles ; encourager les partenariats permettant d'améliorer le plateau technique des établissements, favoriser l'ouverture des centres sur la Cité et leur inclusion dans les territoires.



ACTION CADRE : mettre en œuvre à Paris le plan national de réduction du recours aux nuitées hôtelières et améliorer les conditions de vie des familles hébergées à l'hôtel

→ **Développer des alternatives ambitieuses à l'hôtel et fluidifier les parcours vers le logement**

53 Créer des capacités d'hébergement alternatives à l'hôtel permettant une réduction effective du recours à l'hôtel

▪ **Objet** : remplacer progressivement les capacités d'hébergement à l'hôtel par des solutions plus satisfaisantes pour les familles et plus efficaces : logements en intermédiation locative, appartements partagés, réorientation de projets sociaux de centres d'hébergement permettant d'accueillir de façon souple les familles notamment, développement de résidences sociales dédiées aux familles.

▪ **Public** : familles hébergées à l'hôtel ou à la rue.

▪ **Porteur** : État, Ville de Paris, associations.

▪ **Calendrier** : à partir de 2015.

▪ **Moyens de mise en œuvre** :

1/ Dans le cadre du plan triennal pour réduire le recours aux nuitées, les objectifs sont de développer 13 000 alternatives à l'hôtel, dont 9000 solutions en intermédiation locative, 2500 pensions de familles et maisons-relais, et 1500 solutions nouvelles d'hébergement).

2/ Dans ce cadre, en Île-de-France, seront mises en œuvre notamment les pistes suivantes : un appel à projet régional portant l'objectif de captation par l'État à 4 350 logements Solibail en 2015 ; le développement de places en logements adaptés du type pensions de famille ou maisons-relais ; le développement de places en centres d'hébergement adaptés aux familles, l'expérimentation d'appartements partagés ; la production de logements sociaux).

54 Améliorer les possibilités d'accès au logement des familles

▪ **Objet** : la fluidité des parcours des familles hébergées à l'hôtel vers le logement est un enjeu essentiel. Il s'agit de repérer les familles hébergées, en capacité d'accéder au logement (statut administratif, ressources, autonomie), de mobiliser les bonnes solutions à Paris quand la situation de la famille l'impose, mais aussi en Île-de-France et de les accompagner vers ces solutions.

▪ **Public** : familles hébergées à l'hôtel.

▪ **Porteur** : État, Ville de Paris, Samusocial de Paris, associations.

▪ **Calendrier** : à partir de 2015.

▪ **Moyens de mise en œuvre** :

1/ Mobilisation des contingents de logements sociaux des différents réservataires.

2/ Mobiliser les structures d'hébergement afin de permettre des sorties positives et de réduire ainsi la durée moyenne de séjour en centre.



55 Mettre en oeuvre un plan d'action au profit de 200 familles hébergées à l'hôtel dans Paris depuis plus de 5 ans

▪ **Objet** : parmi les personnes actuellement hébergées à l'hôtel dans Paris, soit dans le cadre de l'hébergement proposé par le Samu Social, soit dans le cadre de la protection de l'enfance, certaines le sont depuis plus de 5 ans, soit environ 200 familles.

Pour ces ménages, un plan d'urgence sera déployé qui visera à :

- désigner un référent-pivot par famille ;
- procéder à l'examen des situations administratives ;
- permettre un diagnostic de la situation de chaque famille et engager un accompagnement social ;
- préconiser leur réorientation en lien avec les SIAO, en fonction de leurs situations respectives et, dans une logique de parcours, rechercher des solutions alternatives adaptées : hébergement en structure, intermédiation locative, résidences sociales, logement pérenne.

Dans ce cadre, la préfecture de police examinera au cas par cas les dossiers d'étrangers au regard de la législation et de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour.

▪ **Public** : familles hébergées à l'hôtel depuis plus de 5 ans.

▪ **Porteurs** : État, Ville de Paris, Samusocial de Paris, SIAO, associations.

▪ **Calendrier** : 2015 et 2016.

▪ **Moyens de mise en oeuvre** :

- 1/ En matière de réorientations : mobiliser des places en structures d'hébergement dans le parc existant, dans un premier temps, puis en appartements partagés à identifier et capter par l'État (60), en logements d'intermédiation locative État et Ville de Paris (100), en logements sur les droits de réservation des différents contingents (60) ;
- 2/ En matière d'accompagnement social : mobilisation des services sociaux de la Ville de Paris en lien avec les opérateurs associatifs ;
- 3/ Pilotage : sur la durée de ce plan d'action, réunion régulière des acteurs opérationnels pour en suivre la mise en oeuvre.



→ **Améliorer de façon structurelle la qualité de vie des familles hébergées à l'hôtel et mettre en place un accompagnement social adapté.**

56 Réaliser pour chaque famille primo arrivante au 115 de Paris un diagnostic social dans les 2 semaines suivant sa mise à l'abri à l'hôtel, via les équipes mobiles du Samu Social

- **Objet** : toute famille prise en charge par le 115 bénéficiera d'un diagnostic de sa situation, réalisé par un travailleur social de l'équipe mobile du Samusocial. A l'issue de ce diagnostic, et en fonction de sa situation, il sera proposé à la famille de bénéficier d'un accompagnement social qui permettra notamment de scolariser les enfants, ainsi que de réaliser les démarches nécessaires à son insertion, dans les conditions décrites ci-après (cf. mesure suivante). Cet accompagnement s'articulera autour d'engagements réciproques des familles et des structures chargées de les accompagner.
- **Public** : familles primo arrivantes hébergées à l'hôtel.
- **Porteurs** : État, Ville, Samusocial de Paris, associations.
- **Calendrier** : à partir de 2015.
- **Moyens de mise en œuvre** : développement des hôtels SAS, montée en puissance des équipes sociales dédiées (équipe mobile familles ; opérateurs associatifs), orientation vers les services sociaux selon des critères à définir, mise en place du cadre de l'accompagnement.

57 Proposer aux familles hébergées à l'hôtel un accompagnement social durable

- **Objet** : l'enquête ENFAMS (2014) a confirmé que les conditions de vie à l'hôtel sont particulièrement difficiles, et que leurs conséquences sont d'autant plus lourdes que le séjour se prolonge. Or, l'augmentation importante, au cours des dernières années, du nombre de nuitées hôtelières, a conduit à une massification des besoins qui ne permet pas un suivi suffisamment fin de la situation des familles. Si certains outils ont été mis en place, par exemple par le biais d'un opérateur régional animant une plateforme de suivi, la capacité à proposer aux familles hébergées à l'hôtel un suivi social adéquat demeure insuffisante. Il importe donc d'opérer un saut qualitatif dans le suivi proposé à ces familles, ce à quoi Paris est prêt à s'engager.

Cet accompagnement social, qui sera assuré à la fois par les plateformes existantes ainsi que les services de la Ville, devra permettre notamment d'assurer la scolarisation des enfants, ainsi que de réaliser les démarches nécessaires à l'insertion des membres de la famille. Un contrat viendra formaliser ces engagements.

- **Public** : familles hébergées à l'hôtel.
- **Porteur** : État, Ville de Paris, partenaires associatifs.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ État des lieux : il est nécessaire de disposer, tout d'abord, d'un état des lieux consolidé de la situation des familles, et notamment de celles qui ne bénéficient à ce jour d'aucun suivi.
 - 2/ Définition des modalités d'intervention à court et moyen termes : les cadres d'intervention respectifs de la collectivité parisienne et des opérateurs associatifs devront être définis à partir d'une analyse fine de la situation (long-séjour, stabilisation territoriale, etc.) et du profil des familles concernées. Une attention particulière devra être portée à la situation des enfants, en termes de santé et de scolarisation notamment, ce qui conduira à mobiliser les ressources du service social et de santé scolaire dans les établissements du 1^{er} degré (bilan de santé).



3/ Déploiement de l'accompagnement : la montée en puissance de cet accompagnement fera l'objet d'un suivi opérationnel régulier entre les partenaires impliqués.

58 Agir résolument pour améliorer les conditions de vie des familles hébergées à l'hôtel.

▪ **Objet** : initialement prévu pour mettre à l'abri ponctuellement des familles en situation de grande précarité, l'hôtel est devenu au fil du temps, la réponse la plus souvent mobilisée, sur le long terme. L'enquête Enfams a mis en évidence les limites de ce mode d'hébergement. Une action immédiate est nécessaire pour améliorer les conditions de vie à l'hôtel. Elle reposera notamment sur :

- le déploiement d'une charte de qualité signée par le Samusocial de Paris et les hôtels parisiens sélectionnés pour garantir un socle de prestations permettant un hébergement digne (cuisine collective, possibilité d'interventions d'associations, non remise à la rue, ...);
- la mise en place d'une équipe mobile chargée d'assurer un premier lien avec les familles hébergées, l'accompagnement social devant quant à lui se dérouler dans des conditions de droit commun ;
- une action volontariste d'amélioration de l'accès à l'aide alimentaire ;
- la stabilisation des familles par le Samusocial de Paris, en particulier lorsque les enfants sont scolarisés ou les parents en démarche d'insertion. Cette stabilisation, préalable à un ancrage territorial de la famille, est la condition à un accompagnement social efficace, quel que soit l'opérateur qui en assure la mise en œuvre.

▪ **Public** : familles hébergées à l'hôtel dans Paris.

▪ **Porteur** : État, Ville de Paris, Samusocial de Paris, associations.

▪ **Calendrier** : à partir de 2015

▪ **Moyens de mise en œuvre** :

- 1/ Mobilisation des moyens d'accompagnement social sur Paris (montée en puissance des plates-formes de suivi financées par l'État, Département de Paris, équipe mobile du Samusocial de Paris) ;
- 2/ Location directe par la Samusocial d'hôtels signataires de la charte ;
- 3/ Réorientation de l'aide alimentaire vers le public à l'hôtel. Les familles pourront en particulier être orientées vers les restaurants solidaires de la Ville de Paris.



**Insérer durablement,
pour permettre l'insertion
sociale et professionnelle de tous**





METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR INSCRIRE LES PARCOURS DE RÉINSERTION DANS LA DURÉE

ACTION CADRE : décloisonner les dispositifs et les adapter aux personnes ; adapter les parcours et l'accompagnement proposé

59 Développer le dispositif Premières heures : atteindre 300 bénéficiaires / an

- **Objet** : le dispositif premières heures, créé par Paris sur une base expérimentale, répond au besoin de souplesse qui est celui des grands exclus en reprise d'activité professionnelle et s'appuie sur des moyens renforcés.
- **Public** : personnes en situation de grande exclusion renouant progressivement avec une activité professionnelle.
- **Porteur** : Ville de Paris, État, structures IAE et ESS.
- **Calendrier** : 2015 et durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : l'objectif fixé est de permettre à 300 personnes d'être accompagnées. Pour cela, un groupe de travail Ville, État, SIAE et structures de l'ESS sera mis en place pour identifier les freins/ leviers de développement du dispositif ; il s'agira ensuite de mettre en œuvre les préconisations retenues et de communiquer largement pour permettre à de nouvelles structures de rejoindre le dispositif.

60 Expertiser un dispositif de type « premières heures » adapté au public jeunes en errance

- **Objet** : il existe en France (expérimentation TAPAJ³² à Bordeaux) plusieurs expérimentations à destination des jeunes en situation d'exclusion et d'errance, visant à les inscrire dans une trajectoire d'insertion via l'activité professionnelle. Proche de l'esprit de premières heures, ces dispositifs en diffèrent toutefois à certains égards.
- **Public** : jeunes en situation d'exclusion et d'errance.
- **Porteur** : Ville de Paris, État.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : 'benchmark' avec les expériences existantes pour statuer sur la mise en place d'une telle expérimentation.

61 Mettre en place un accompagnement global vers l'insertion, coordonné et adapté pour les personnes en situation de grande exclusion (sur le modèle d'expérimentations de type Convergence)

- **Objet** : la méthode innovante de Convergence, qui résonne avec l'idée de référent unique, repose sur l'activation simultanée de différents leviers pour accompagner au mieux la personne (hébergement, emploi, ...). Il s'agit ainsi de construire des parcours cohérents adaptés au public de la rue au sein de l'Insertion par l'activité économique (IAE). Cette méthode, expérimentée grâce à une dérogation réglementaire, est en cours d'évaluation : sous réserve du bilan, elle gagnera à être développée et étendue.

32- Travail alternatif payé à la journée



- **Public** : SDF et publics très éloignés de l'emploi.
- **Porteur** : SIAE (structures et têtes de réseaux), État.
- **Calendrier** : à partir du 2^e semestre 2015 et sur la durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : évaluation du dispositif Convergence (attendu en juin 2015) pour envisager les suites à donner au dispositif- mise en place d'un comité de pilotage élargi à de nouvelles structures d'insertion et partenaires - ingénierie technique et financière à redéfinir.

62 Renforcer le réseau des professionnels de l'emploi intervenant directement au sein des structures d'hébergement

- **Objet** : certaines structures d'hébergement ont développé une offre de conseils et d'accompagnement en matière d'emploi pour les publics qu'elles accueillent, sous différentes formes (équipes dédiées, présence de référents du PLIE³³, permanences de partenaires...). Ce réseau d'intervenants est une ressource précieuse, qui mérite d'être mieux connue, sans doute développée et mieux connectée aux professionnels de l'emploi partenaires du département.
- **Public** : personnes accueillies dans les structures d'hébergement.
- **Porteur** : Ville de Paris, structures d'hébergement, PLIE et partenaires de l'emploi.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : recenser les ressources existantes dans les structures d'hébergement ; identifier les bonnes pratiques (cf. évaluation en cours du PLIE Paris Nord Est et notamment des référents présents dans les structures d'hébergement) ; organiser la rencontre avec les professionnels de l'emploi et animer le réseau ; développer les initiatives les plus efficaces (cf. nouveau protocole du PLIE Paris Nord Est pour 2016).

63 Innover, en s'appuyant sur la démarche AGILLE, pour adapter la durée et les modalités des parcours aux besoins des bénéficiaires (non linéaires, progressifs, ...) et développer les postes en SIAE dédiés à ce public

- **Objet** : les dispositifs existants sont parfois trop rigides pour correspondre aux besoins des personnes sortant de la rue, qu'il s'agisse de leur durée dans le temps ou de leurs modalités de mise en œuvre (par exemple : limitation à 24 mois, durée minimale hebdomadaire de 20h, linéarité théorique des parcours). Or, il est nécessaire que ces trajectoires de sortie de rue puissent être accompagnées au mieux, sur une durée qui pourrait par exemple être plus longue et selon des modalités moins contraignantes. L'expérimentation du dispositif « Convergence » à Paris s'est d'ores et déjà appuyée sur une dérogation au cadre juridique, calibrée avec les autorités de l'État.
- **Public** : public en IAE ayant connu des situations de grande exclusion (à préciser).
- **Porteur** : État, Ville de Paris, partenaires associatifs.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : la démarche AGILLE permet aux acteurs d'un territoire d'expérimenter des dérogations ciblées, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans une feuille de route partagée cohérente. Il est donc nécessaire de conduire un recensement des dérogations souhaitées, avant de définir le cadre dans lequel elles peuvent être mises en œuvre.



64 Renforcer l'accompagnement et le suivi du public en insertion en amont et en aval, en particulier après la sortie du dispositif (accompagnement dans l'emploi, dans le logement, etc.)

- **Objet** : accompagner et suivre le public en amont, pendant et en aval des dispositifs d'insertion pour éviter les ruptures et aider les personnes à surmonter des difficultés.
- **Public** : salariés en insertion et sortant de dispositif.
- **Porteur** : structures d'insertion par l'activité économique et par la suite référent « pivot » des personnes.
- **Calendrier** : 2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : organiser la façon dont les travailleurs sociaux des structures pourraient rester référents des personnes. Un groupe de travail et une concertation à l'échelon adapté seront nécessaires.



ACCOMPAGNER DURABLEMENT VERS L'EMPLOI

ACTION CADRE : favoriser l'accès à l'emploi durable et de droit commun

65 Mettre en œuvre la « Garantie jeunes » sur le territoire parisien

- **Objet :** la « Garantie jeunes » vise à conduire des jeunes en grande précarité à s'installer de façon autonome dans la vie active par une trajectoire d'accès à l'emploi et à la formation.
- **Public :** les jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, sans formation et dont les ressources ne dépassent pas le RSA socle et en grande précarité.
- **Porteur :** mission locale de Paris.
- **Calendrier :** 2016.
- **Moyen de mise en œuvre :** dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre la grande pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Mission Locale assurera un accompagnement continu sans rupture qui doit donner lieu à des propositions (emploi, formation, travail sur freins à l'emploi). Des moyens financiers dédiés seront alloués par l'État (Directe) à la mission locale à cette fin.

66 Associer pleinement les entreprises à la lutte contre l'exclusion par le recrutement de personnes sortant de structures d'insertion par l'activité économique

- **Objet :** mobiliser les entreprises pour le recrutement de personnes sortant des structures d'insertion par l'activité économique.
- **Public :** public en SIAE et à même de rejoindre le droit commun.
- **Porteur :** État / Ville / Pôle emploi / Entreprises (FAPE, RATP, FACE, ...).
- **Calendrier :** 2015 et durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre :**
 - 1/ Rencontres avec les entreprises, éventuellement organisées par branches pour le recrutement de personnes en fin de parcours d'insertion par l'activité économique.
 - 2/ Dans ce cadre, développer l'action du FAPE EDF (Fonds Agir pour l'emploi EDF) sur le territoire parisien pour mieux réinsérer les exclus, en identifiant les associations d'économie sociale et solidaire parisiennes d'intérêt général qui peuvent candidater à une aide financière du FAPE EDF. Sur la durée du Pacte, mettre en œuvre des rencontres semestrielles entre EDF et la Ville de Paris (mise en œuvre opérationnelle possible au travers d'un appui direct du FAPE EDF à des associations d'intérêt général qui agissent pour la réinsertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté - via par exemple une subvention d'investissement - ou en lien avec les partenaires).



67 Développer les clauses sociales dans les marchés publics comme privés

- **Objet** : assurer aux structures d'insertion par l'activité économique un volume d'activité important grâce à la commande publique et privée, promouvoir l'insertion durable des personnes.
- **Public** : structures d'IAE.
- **Porteurs** : Ville de Paris, entreprises volontaires (RATP, ...), bailleurs sociaux, ...
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : amplifier la politique volontariste permettant d'ores et déjà aux structures de répondre aux marchés et promouvoir cette pratique en interne et auprès des autres partenaires publics et privés (consolider et diffuser la démarche « work in station » menée avec la SNCF) ; travailler avec l'État sur les évolutions réglementaires liées au droit communautaire et les possibilités de réserver plus de marchés aux SIAE ; privilégier les offres avec une réelle plus-value en matière d'insertion durable des personnes ; structurer un pôle de facilitateurs de clauses sociales, à l'échelle parisienne, afin de mieux accompagner les donneurs d'ordre dans la réalisation des clauses d'insertion, en en faisant bénéficier l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle.

68 Renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA sortis de la rue

- **Objet** : développer un accompagnement spécifique des personnes exclues.
- **Public** : personnes sans domicile fixe allocataires du RSA.
- **Porteur** : Ville de Paris/pôle emploi.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : lancement de nouveaux marchés d'accompagnement des allocataires du RSA ; pérennisation de la collaboration entre Pôle emploi et les permanences sociales d'accueil dans le cadre de la mise en œuvre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi.

69 Innover pour inventer de nouvelles formes d'activités adaptées aux grands exclus

- **Objet** : permettre l'accès ou le maintien dans l'emploi, ainsi que la socialisation de personnes dont les perspectives d'accès ou de pérennisation dans l'emploi marchand sont réduites.
- **Public** : public à la rue ou en grande précarité, en situation administrative précaire, etc.
- **Porteur** : Ville de Paris, en lien le cas échéant avec l'État, associations.
- **Calendrier** : 2015-2016 puis durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** : soutien à des projets innovants ; expertiser la possibilité de créer des AVA³⁴ et des OACAS³⁵ et œuvrer à la relance du groupe de travail national.

34- Ateliers d'adaptation à la vie active

35- Organisme d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires



70 Promouvoir et développer, les méthodes de médiation active

- **Objet** : permettre l'accès à l'emploi des personnes ayant un parcours complexe en valorisant leurs compétences, tester le projet professionnel des personnes en développant l'immersion en entreprise, permettre le recrutement sans cv et la mise en emploi directe (« job first »).
- **Public** : demandeurs d'emploi sans qualification ou au parcours atypique.
- **Porteur** : Pôle emploi, PLIE, Mission locale, SIAE...
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : proposer aux entreprises la méthode de recrutement par simulation de Pôle emploi ; former les professionnels de l'emploi à ces méthodes de médiation active.

71 Mobiliser les OPCA³⁷ dans la formation des salariés en insertion

- **Objet** : permettre l'accès au droit commun de la formation et financer les formations individuelles.
- **Public** : salariés en IAE.
- **Porteur** : Ville de Paris / État.
- **Calendrier** : 2015-2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : rencontre avec les OPCA pour définir les conditions de la sécurisation du financement de la formation individuelle.

36- Organisme paritaire collecteur agréé



ACCOMPAGNER DURABLEMENT VERS LE LOGEMENT

ACTION CADRE : favoriser l'accès à des solutions de logement adaptées et de droit commun

72 Accroître la construction de pensions de familles, résidences accueil et résidences sociales : créer 1800 places en résidences sociales et pensions de famille d'ici 2020

- **Objet** : l'objectif retenu est de 1800 places en résidences sociales et pensions de familles financées d'ici à fin 2020, incluant des logements pour des familles de plus de 2 enfants, quasiment inexistantes actuellement.
- **Public** : ménages avec enfants, et personnes sans enfant notamment pour les pensions de famille.
- **Porteur** : bailleurs, gestionnaires, Ville de Paris, réservataires, État.
- **Calendrier** : d'ici à 2020.
- **Moyen de mise en œuvre** : acquisition foncière, de bâtiments et construction en fonction des opportunités dans le respect du Programme local de l'habitat (l'offre nouvelle devant se répartir entre 75 % de logements familiaux et 25 % de logements spécifiques).

73 Réaliser le diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal-logement du territoire parisien

- **Objet** : prévu par le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, le diagnostic à 360° permettra de disposer d'une vision objective, globale et partagée sur les problématiques des personnes, de la rue aux difficultés d'accès ou de maintien dans le logement et d'une mise en perspective avec l'offre existante. Il servira de support au plan d'action qui sera décliné dans le PLALHPD, auquel il sera annexé. La démarche prendra en compte et complétera les travaux réalisés durant la phase de préparation du Pacte parisien.
- **Public** : de la rue au logement (publics vivant à la rue, sortant d'institutions, vivant en habitat indigne ou précaire, hébergés en centres d'hébergement d'urgence ou d'insertion, demandeurs d'asile, logés mais nécessitant un accompagnement social pour se maintenir dans leur logement...).
- **Porteur** : État.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : État (équipe projet DRIHL) comité de pilotage, instance de concertation.

74 Modifier et permettre l'assouplissement, dans le temps, des projets sociaux et les critères d'accès aux résidences sociales afin de permettre un accueil évolutif en fonction des besoins des publics.

- **Objet** : travailler avec les gestionnaires de structures de logements temporaires afin d'assouplir les critères d'accès et les règlements intérieurs (type de public, ressources, montant des redevances, projets sociaux etc.) tout en préservant l'équilibre financier et de peuplement de ces structures.



- **Public** : Gestionnaires.
- **Porteur** : Ville - Gestionnaires, État (DRIHL), SIAO, opérateurs.
- **Calendrier** : travail lancé au premier semestre 2015. Expérimentations sur quelques structures.
- **Moyen de mise en œuvre** : groupes de travail mis en place au premier semestre 2015

75 Développer et soutenir les dispositifs associatifs d'intermédiation locative (Louez solidaire et Solibail)

▪ **Objet** : plus qu'une mesure d'accompagnement social dédié, certains ménages à reloger ont besoin d'un temps d'adaptation à l'autonomie, nécessitant l'intervention d'un tiers dans la relation bailleur/occupant du logement. Cette intermédiation est particulièrement adaptée aux ménages rencontrant des situations de précarité sociale et économique ou des états de vulnérabilité physique et/ou psychologique. Constituant une alternative à l'hébergement, l'intermédiation doit conduire vers un logement pérenne, tant dans le parc social que dans le parc privé, dont elle permettra la mobilisation à des fins sociales. La Ville de Paris, avec le dispositif « Louez solidaire et sans risque » et l'État (avec le dispositif Solibail à l'échelle francilienne hors Paris) ont lancé 2 dispositifs visant à répondre aux besoins de logement des ménages hébergés à l'hôtel en particulier et permettant la captation de logements tant dans le parc social que dans le parc privé.

- **Public** : familles en voie d'inclusion.
- **Porteurs** : Ville - État.
- **Calendrier** : poursuite des actions entreprises.
- **Moyen de mise en œuvre** : concertation Ville - État sur les publics cibles et les projets.
 - 1/ L'État souhaite porter le nombre de logements captés dans le cadre de Solibail (niveau régional) à 4 350 logements (appel à projets en cours - janvier 2015).
 - 2/ La Ville entend pour sa part porter le nombre de logements captés dans le cadre de Louez Solidaire à 2000 d'ici 2020.

76 Expérimenter un assouplissement des critères d'accès au dispositif « Louez Solidaire »

- **Objet** : alors que les bénéficiaires du RSA socle ne sont actuellement pas éligibles au dispositif Louez Solidaire, mobilisation de 50 logements destinés à des ménages cumulant des difficultés sociales afin d'évaluer l'impact de l'accès au logement temporaire sur l'acquisition du niveau d'autonomie du ménage.
- **Porteur** : Ville de Paris (DASES/DLH).
- **Calendrier** : 1^{er} semestre 2015 puis durée de l'expérimentation.
- **Moyens de mise en œuvre** : expérimentation sur un nombre limité de logements, avec un accompagnement social lié au logement renforcé et un nombre restreint d'opérateurs. Élaboration d'un cahier des charges, réévaluation les modalités de l'accompagnement social ; recherche d'opérateurs, mise en place d'un comité de pilotage, etc.



77 Promouvoir le développement du bail à réhabilitation, à travers des actions d'information, de communication et d'incitation fiscale, afin de développer l'offre de logement accessible dans le diffus.

- **Objet** : aujourd'hui peu étendu, ce dispositif permet notamment la remise sur le marché de logements vacants nécessitant des travaux lourds de réhabilitation.
- **Public** : petits bailleurs privés.
- **Porteur** : Ville de Paris
- **Calendrier** : début 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : actions d'information, de communication et d'incitation fiscale pour faire connaître au plus grand nombre de propriétaires privés et aux professionnels de l'immobilier les dispositifs et les acteurs (organismes privés d'intermédiation et associations) qui existent et se développent. Le développement du bail à réhabilitation peut aussi se faire dans le cadre d'opérations de restauration immobilière ou en s'appuyant sur les opérateurs d'OPAH.

78 Développer le nombre de places conventionnées à l'aide sociale dans les EHPAD

- **Objet** : permettre l'accès des EHPAD au public en situation de précarité grâce à l'aide sociale versée par Paris dans sa compétence de Conseil Général.
- **Public** : personnes dépendantes.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : prochain schéma gérontologique 2016-2020.
- **Moyen de mise en œuvre** : conventions avec les EHPAD.



ACCOMPAGNER DURABLEMENT DANS LE PARCOURS DE SANTÉ

ACTION CADRE : mieux intégrer la dimension santé dans les parcours d'insertion durable

79 Assurer une prise en charge continue des problématiques de santé des personnes en situation de grande exclusion

- **Objet** : généraliser les bilans de santé via la CPAM qui prend en charge des bilans de santé pour tout assuré social, via un réseau étendu de prestataires. Ces bilans sont particulièrement adaptés au public précaire, dont l'ensemble des problématiques de santé peuvent ainsi être abordées. Les bilans fournissent une base pour une approche préventive et un accompagnement vers le soin.
- **Public** : public sans domicile fixe ayant entrepris des démarches de réinsertion (emploi, logement).
- **Porteur** : Ville, ARS, DRIHL, CPAM.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** : renforcer les partenariats entre l'ARS, la DRIHL et la Ville de Paris pour la prise en charge des publics vulnérables (vieillissants, en situation de handicap, souffrant de pathologies chroniques...); former les professionnels du social, de la santé et de l'emploi à une approche pluridisciplinaire (en cohérence avec l'action proposée dans l'axe transversal « coordination, pilotage et gouvernance »); systématiser les bilans de santé à l'entrée dans un dispositif (emploi / hébergement) et le réitérer à intervalles réguliers en fonction des besoins en s'appuyant sur les ressources existantes; créer un groupe d'échanges et de réflexion sur la santé des personnes en situation d'exclusion afin de déterminer les pistes d'amélioration de leur accès aux soins, la continuité des soins, et la transition avec le post soins; tirer les conséquences de l'expérimentation conduite au niveau national sur l'ouverture des bilans de santé aux personnes en situation irrégulière.

80 Favoriser l'accès des personnes en grande précarité vieillissantes aux établissements de droit commun

- **Objet** : permettre l'accès des personnes âgées dépendantes en situation de rue aux EHPAD.
- **Public** : personnes à la rue vieillissantes.
- **Porteur** : Ville de Paris, ARS.
- **Calendrier** : schéma gérontologique 2016-2020.
- **Moyen de mise en œuvre** : développer des structures adaptées à l'accueil de personnes plus jeunes que le public habituel des EHPAD ou prévoir des conditions d'accueil ad hoc; expertiser un éventuel besoin de déroger au cadre réglementaire existant (démarche AGILLE).



81 Développer, auprès des publics hébergés en centres d'hébergement, une politique de réduction des risques (addictions, ...)

- **Objet** : protéger les publics en situation d'addiction, en limitant les risques sanitaires et sociaux et en réduisant les dommages liés à la consommation de substances psychoactives ; accueillir et accompagner ce public avec une démarche globale alliant réduction des risques, prévention et soin.
- **Public** : public hébergé et usager de substances psychoactives.
- **Porteur** : État / ARS / centres d'hébergement / structures volontaires / associations spécialisées.
- **Calendrier** : expérimentation - calendrier à définir.
- **Moyen de mise en œuvre** : formation des professionnels à la réduction des risques, échanges de bonnes pratiques.

82 Rapprocher les pratiques des acteurs de l'insertion par l'économie et des acteurs de l'accompagnement dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap (Entreprises Adaptées et Établissements et Services d'Aide par le Travail)

- **Objet** : de nombreux salariés en parcours dans l'IAE souffrent de handicaps, notamment psychiques, qui peinent à être identifiés par les professionnels de l'emploi, acceptés par les personnes et reconnus par les institutions. Un rapprochement entre professionnels permettrait d'adapter les méthodes d'accompagnement aux spécificités de ces publics et d'améliorer la prescription réciproque de publics.
- **Public** : personnes en parcours d'insertion souffrant de handicaps.
- **Porteur** : Ville de Paris, SIAE, Entreprises Adaptées, ESAT - Acteurs à associer : MDPH, Pôle Emploi, Cap Emploi.
- **Calendrier** : 2016 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : organiser l'échange de pratiques entre professionnels.



FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DANS TOUS LES ASPECTS DE LA VIE DE LA CITÉ

ACTION CADRE : promouvoir l'accès aux loisirs culturels et sportifs personnes en situation de grande exclusion et les personnes engagées dans un parcours d'insertion

83 Promouvoir l'accès des personnes en situation de grande exclusion aux musées de la Ville de Paris

- **Objet** : les personnes en situations de précarité ou de grande exclusion fréquentent peu les institutions culturelles. Cette facette des inégalités sociales doit d'autant plus être combattue que l'accès à la culture est également un facteur de lutte contre l'isolement social et peut aider à mobiliser des personnes autour de leur parcours de réinsertion, ainsi que le rappelle le Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- **Public** : résidents des centres d'hébergement (dans un premier temps CHU et CHRS du CASVP, élargissement à travailler), usagers des SSDP PSA, ESI etc.).
- **Porteur** : établissement Public Paris Musées, DASES et CAVSP.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyens de mise en œuvre** : dans le cadre d'une convention liant les partenaires : entrées des expositions et activités de médiation culturelle adaptées gratuites (visites-découverte, visites contées, ateliers de pratiques artistiques...), actions de sensibilisation à destination des professionnels sociaux éducatifs relais et mises en place de projets spécifiques personnalisés avec les centres (ateliers de pratiques artistiques dans les structures elles-mêmes, mise en place d'expositions dans les centres, etc.).

84 Développer les liens entre les bibliothèques municipales et les structures d'hébergement de personnes en grande exclusion

- **Objet** : les bibliothèques sont en règle générale peu fréquentées par les personnes en situation de grande exclusion, qui n'ont de ce fait accès ni aux livres, ni aux activités culturelles qui peuvent se dérouler dans ces lieux. Or, les groupes de travail préparatoires au Pacte ont mis en évidence l'accès à la culture comme un besoin fondamental des personnes en situation de rue. Publics : personnes accueillies ou hébergés dans des structures de veille et d'urgence sociale.
- **Porteur** : Ville de Paris en lien avec les acteurs associatifs de la veille et de l'urgence sociale.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyens de mise en œuvre** : trois leviers complémentaires peuvent être activés.
 - 1/ À l'occasion des opérations de renouvellement de leurs livres, les bibliothèques de la Ville de Paris procèdent à des sorties de stock, qui pourront être orientés vers des structures d'hébergement.
 - 2/ Il sera procédé, d'abord de façon expérimentale, à la tenue « hors les murs » (et en l'occurrence en centres d'hébergement, hôtels sociaux, ...), d'activités culturelles qui se tiennent habituellement en bibliothèques (conférences, ateliers, ...).
 - 3/ Un projet expérimental pourra être construit autour des « bibliothèques hors les murs » que la Ville met régulièrement en place, notamment en été, dans ses espaces publics, afin qu'elles bénéficient également aux publics en grande exclusion.



85 Favoriser l'inclusion de personnes vulnérables ou en voie de désocialisation par la pratique artistique et développer des résidences d'artistes dans les structures d'accueil et d'hébergement de SDF

- **Objet** : l'expression artistique (écriture, arts visuels, théâtre..) est un important levier d'échange, de socialisation et de développement de la confiance en soi. La mesure vise à construire des partenariats entre des structures d'accueil et des structures et équipements culturels pour organiser, d'une part la participation de personnes hébergées à des ateliers de pratique artistique et, d'autre part des résidences d'artistes dans les structures d'accueil et d'hébergement.
- **Publics** : personnes vulnérables ou en voie de désocialisation, notamment allocataires du RSA, et personnes accueillies ou hébergés dans des structures de veille et d'urgence sociale
- **Porteur** : Ville de Paris en lien avec les acteurs associatifs de la veille et de l'urgence sociale et les structures culturelles pilotes (maison des pratiques artistiques amateurs, ateliers de beaux-arts, maison de la poésie...).
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : le projet comporte deux volets et sera, en 2015, abordé de manière expérimentale dans quelques structures : réservation de places dans des ateliers de pratique artistique: pratique théâtrale (expérimentation dès 2015 avec la maison des pratiques artistiques amateurs), arts plastiques (ateliers des beaux-arts) d'une part ; résidences d'artistes dans des CHRS (expérimentation dans un premier temps avec des écrivains) d'autre part.

86 Permettre aux personnes en situation de grande exclusion d'accéder aux loisirs sportifs et culturels

- **Objet** : la Ville de Paris dispose régulièrement de billets permettant d'accéder à des manifestations sportives, soit qu'elle soit partenaire des événements, soit qu'elle soutienne de façon pérenne les clubs parisiens concernés. Il y a donc lieu de développer un système qui permette de mettre des places à disposition des personnes les plus démunies, d'autant que l'accès aux loisirs sportifs ou culturels peut également être un outil important dans un parcours de réinsertion ou resocialisation. Une réflexion de même type sera engagée afin de construire un partenariat avec des structures de spectacle vivant.
- **Public** : résidents des centres d'hébergement, ESI, etc.
- **Porteur** : Ville de Paris et éventuel appui d'un partenaire associatif.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : à préciser selon les modalités retenues. Création ou intégration dans un système de mise à disposition des places détenues par la Ville de Paris.



Coordonner,
piloter
**et mettre en place
une gouvernance partenariale**





MIEUX PILOTER ET MIEUX COORDONNER NOS INTERVENTIONS, DÉVELOPPER DE NOUVELLES APPROCHES EN MATIÈRE DE TRAVAIL SOCIAL

ACTION CADRE : améliorer le pilotage des différentes interventions, travailler à la fluidité des parcours et construire les modalités d'une prise en charge globale

87 Définir la notion de référent pivot / référent unique et mettre en place des expérimentations sur quelques territoires

- **Objet** : cette idée a été au cœur des débats. L'objectif général de cette mesure est de garantir le principe de continuité de l'accompagnement pour éviter les ruptures. Il faut donc poursuivre la réflexion pour être collectivement en capacité de faire des propositions, dans les prochains mois. La première étape consiste à aboutir à une compréhension commune de ce que serait ce référent, son rôle, les outils dont il pourrait disposer... Cela suppose de systématiser l'approche pluridisciplinaire et d'établir des règles autour du travail partagé (déontologie, écrits professionnels, secret partagé...).
- **Porteur** : ensemble des partenaires du Pacte - pilotage Ville.
- **Calendrier** : formulation de propositions d'ici à fin 2015, expérimentation sur l'année 2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : groupe de travail - expérimentation sur un ou des territoires avant généralisation.

88 Mieux gérer les situations complexes en expérimentant la mise en place de commissions et/ ou de gestionnaires de situations complexes

- **Objet** : la complexité de certaines situations requiert nécessairement une action conjointe pour que des solutions puissent être apportées. Elle doit également se conjuguer avec le principe d'aller-vers et s'articuler avec la notion de référent pivot / référent-unique évoquée ci-dessus. Certains départements, comme la Meurthe-et-Moselle, ont mis en place des instances d'examen de ces situations complexes, dont il existe toutefois des modalités différentes : instance partenariale de type « commission », désignation d'une personne qui assure cette fonction (« gestionnaire » / « case manager »), ... La réflexion doit pouvoir être affinée avant d'engager une éventuelle expérimentation : elle pourra porter sur le périmètre d'intervention, la définition d'une compréhension commune d'une « situation complexe », ... Elle pourra également s'appuyer sur l'expérience en cours en Seine-Saint-Denis des comités techniques d'urgence mis en place dans le cadre du SIAO urgence.
- **Porteur** : ensemble des partenaires du Pacte.
- **Calendrier** : en lien avec l'action précédente, septembre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : groupe de travail pour statuer sur une expérimentation à engager.



89 Formaliser le périmètre d'intervention des différents acteurs et développer des protocoles pour préciser, le cas échéant, leurs relations de travail

- **Objet** : les périmètres d'intervention de chaque institution sont parfois peu clairs, ce qui a pour double effet de rendre le système opaque aux yeux des usagers et d'alourdir considérablement la tâche des professionnels. Si de nombreux protocoles et conventions existent d'ores et déjà, il est toutefois nécessaire de s'assurer que dans tous les domaines le rôle de chacun est clair pour tous et de préciser les périmètres d'intervention des acteurs chaque fois que nécessaire.
- **Porteur** : ensemble des partenaires du Pacte.
- **Calendrier** : 2015 et durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : élaborer un état des lieux (analyse de l'existant et des situations à améliorer) puis formaliser les champs d'intervention respectifs (exemple : partage d'informations de la BSPP vers le 115).

90 Améliorer et sécuriser les échanges d'information entre professionnels de l'action sociale en formalisant l'accord de la personne concernée

- **Objet** : les personnes en situation de grande exclusion rencontrent régulièrement des intervenants sociaux. Les informations recueillies ne sont pas nécessairement partagées entre les différents acteurs. Du point de vue de la personne, cela peut conduire à répéter incessamment leur histoire à des interlocuteurs différents (risque de découragement et d'abandon) ; du point de vue des travailleurs sociaux, à une perte d'information qui s'opère au préjudice de la qualité de la prise en charge. En plein respect de la confidentialité des données personnelles et de la vie privée de la personne, il est donc nécessaire de travailler au partage d'outils commun d'information et de coordination sociale.
- **Public** : public sans abri ou hébergé.
- **Porteur** : Ville de Paris, État, SIAO, 115.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : il est nécessaire de sécuriser une telle mesure avant sa mise en œuvre, pour s'assurer qu'elle est respectueuse de la vie privée des personnes et de la confidentialité des données (cadre juridique ; cadre du consentement des personnes, ...). Un groupe de travail pourra être formé pour avancer sur cette question. Cette action est indissociable de la réflexion sur le référent pivot.

91 Inventer de nouvelles modalités d'accueil renforcé pour les usagers les plus vulnérables

- **Objet** : organiser les modalités de transmission d'information d'institution à institution et d'accompagnement des usagers vulnérables (identification de l'interlocuteur suivant, prise de rendez-vous, etc.).
- **Public** : usagers vulnérables en relation avec une institution sociale.
- **Porteur** : expérimentateur accueil DASES, et CASVP (SSDP, PSA et ESI), CAF (service social), CPAM.
- **Calendrier** : décembre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : expérimentation et approfondissement du projet d'accueil social ; diffusion des outils d'accueil.



92 Développer un outil commun d'information / documentation à destination des professionnels présentant les acteurs, les dispositifs et les parcours

- **Objet** : au regard de la complexité du système social français, qui se caractérise par une richesse dans laquelle il peut parfois être complexe de se repérer, il est nécessaire de permettre à chaque intervenant de disposer d'une base documentaire à jour, d'un annuaire de contacts. Si un « guide des solidarités à Paris » régulièrement mis à jour existe déjà, il est nécessaire d'aller plus loin.
- **Public** : ensemble des intervenants sociaux parisiens.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2016.
- **Moyen de mise en œuvre** : plusieurs actions peuvent être envisagées, complémentaires : un site internet commun aux professionnels, un guide des solidarités interactif, des cartographies simplifiées des services existants, un guide repère des permanences d'accès aux soins de santé par l'ARS et l'AP-HP, etc.



DÉCLINER LES MESURES DU PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET INNOVER

ACTION CADRE : participer à l'expérimentation nationale AGILLE (Agir pour améliorer la Gouvernance et l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion)

93 **Objet :** engagée dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la démarche AGILLE s'adresse aux territoires pour leur permettre d'expérimenter de nouvelles méthodes et actions. Elle porte notamment sur la coordination des acteurs, la participation des usagers ou encore la possibilité d'expérimentation des assouplissements législatifs ou réglementaires pour fluidifier les parcours.

▪ **Porteur :** État et Ville de Paris.

▪ **Calendrier :** 2015 et années suivantes.

▪ **Moyen de mise en œuvre :** Paris s'engagera dans la démarche AGILLE, dont le déroulement nourrira la mise en œuvre du Pacte parisien.



ACTION CADRE : se donner les moyens d'interventions mieux coordonnées et partager nos pratiques professionnelles

94 **Élaborer un « plan de formation pluridisciplinaire Pacte parisien » et développer l'immersion inter partenaires**

- **Objet** : favoriser la connaissance réciproque, la réflexion et l'apprentissage pluridisciplinaire, développer des formations croisées.
- **Public** : intervenants sociaux parisiens (acteurs institutionnels, associatifs, ...).
- **Porteur** : fonction du périmètre du programme.
- **Calendrier** : 1^{er} semestre 2015 pour élaboration, 2015 et durée du Pacte pour mise en œuvre.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Mise en place d'un groupe de travail pour déterminer le programme d'actions et cadrer leur réalisation.
 - 2 1^{er} objectif de court terme : assurer aux maraudes d'intervention sociale une formation de niveau PSC 1 (prévention et secours civique de niveau 1), conformément à l'esprit de la loi 2004-811, afin de développer la compétence secouriste chez les personnels de terrain.
 - 3/ Une action commune DRIHL - ARS consistera à élaborer un guide pratique santé à l'usage des intervenants sociaux auprès d'un public en situation de précarité et à organiser des sessions de formation des utilisateurs (portage conjoint ARS-DRIHL).
 - 4/ Des formations croisées autour des problématiques afférentes aux renseignements de dossiers d'ouvertures de droits faisant aujourd'hui problème (complétude, précision des informations fournies, ...) seront mises en place (ex : groupe de travail CPAM pour l'ouverture des droits AME), de même que des échanges avec les professionnels de santé.

95 **Organiser une journée annuelle de rencontre des intervenants sociaux parisiens**

- **Objet** : permettre l'émergence d'une culture commune aux intervenants sociaux des différentes institutions sur le territoire parisien et favoriser le partage d'expériences.
- **Public** : intervenants sociaux parisiens (acteurs institutionnels, associatifs, ...).
- **Porteur** : Ville de Paris, CAF, AP-HP, ...
- **Calendrier** : Première journée à organiser au dernier trimestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : groupe de travail en tant que de besoin et réalisation d'une journée de travail commune. Cette journée pourra également être ouverte à des institutions qui, sans être directement chargée de missions relatives à la veille et l'urgence sociale, ont à connaître de la grande exclusion (ex : bibliothèques, ...).



96 Organiser un séminaire de la veille sociale et médico-sociale (maraudes, ESI, PSA, PASS, équipes mobiles psychiatrie précarité, ...)

- **Objet** : le territoire parisien est riche de nombreux intervenants auprès des publics sans abri, qui n'opèrent ni sur les mêmes territoires, ni de la même façon. Leur travail leur procure une connaissance fine des réalités de l'urgence sociale. Ainsi, les LHSS, les LAM, les PASS et les PSA ont des publics largement communs - les PSA orientent régulièrement leurs usagers vers les PASS et les PASS vers les LHSS ou LAM. Il est dès lors utile de permettre une appropriation des problématiques des publics sans abri et de favoriser une approche transversale social-sanitaire. Il est donc nécessaire de capitaliser sur cette connaissance, de la mettre en commun et de faire progresser les pratiques respectives (meilleure synergie), de permettre l'émergence d'habitudes de travail communes aux différentes maraudes - partage d'expérience.
- **Public** : Intervenants auprès du public de rue.
- **Porteur** : État, ARS, AP-HP et Ville de Paris / maraudes / SIAO Urgence.
- **Calendrier** : 2^e semestre 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : réalisation d'un séminaire commun.



METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE, TERRITORIALISER LE PACTE ET MOBILISER LES PARISIENS

ACTION CADRE : doter le Pacte d'une gouvernance adaptée en vue de sa mise en œuvre

97 Pérenniser une gouvernance partenariale pour la mise en œuvre du Pacte

- **Objet** : la mise en œuvre du Pacte sera nécessairement progressive. Il convient donc de se doter d'une gouvernance qui permettra d'en suivre, en lien avec le conseil parisien de lutte contre l'exclusion, l'avancement, année après année, et de pouvoir l'amender si nécessaire. Le comité de pilotage qui s'est réuni pendant la période d'élaboration du Pacte sera pérennisé.
- **Public** : signataires du Pacte.
- **Porteur** : signataires du Pacte.
- **Calendrier** : dès 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : tenue d'un COPIL semestriel réunissant l'ensemble des signataires, poursuite des ateliers, lorsque nécessaire, avec les acteurs de terrains.

98 Créer un conseil parisien des politiques de lutte contre l'exclusion associant les personnes concernées

- **Objet** : sur le format du Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), une instance de concertation des acteurs des politiques de solidarité sera créée à Paris. Elle associera pleinement les personnes concernées, le monde associatif, le monde de l'entreprise ainsi que les acteurs institutionnels. Un bilan de la mise en œuvre du Pacte lui sera régulièrement présenté.
- **Public** : ensemble des acteurs des politiques de solidarité à Paris.
- **Porteur** : Ville de Paris et partenaires.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : création du Conseil en 2015 puis réunion à un rythme régulier.



ACTION CADRE : adapter les actions de lutte contre la grande exclusion en fonction des spécificités des territoires et en lien avec les arrondissements

99 Territorialiser l'action sociale

- **Objet** : les interventions sociales dans les territoires sont multiples et portées par de nombreux acteurs. C'est pourquoi la Ville de Paris souhaite engager une réforme de son action sociale qui, d'une part, devra la rendre plus lisible aux yeux des usagers et, d'autre part, lui permettre de mieux répondre aux besoins locaux. Cette réforme prendra tout son sens en matière de lutte contre la grande exclusion.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2015 et suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : mise en place de conférences sociales de territoire associant étroitement les maires d'arrondissement, afin de permettre une cohérence maximale dans les réponses apportées aux besoins sociaux dans toute leur diversité.

100 Associer les acteurs des territoires à la mise en œuvre du Pacte

- **Objet** : les formes de la grande exclusion sont différentes d'un territoire à l'autre. Le Pacte constitue donc un cadre général qui doit pouvoir être adapté par les acteurs locaux aux besoins qu'ils constatent dans leurs territoires, depuis le quartier jusqu'à l'inter-arrondissement.
- **Porteur** : Ville de Paris et mairies d'arrondissement, associations, conseils de quartier et de vie citoyenne, ...
- **Calendrier** : 2015 et suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : travail avec l'ensemble des mairies d'arrondissement et les conseils de quartier et conseils citoyens dans le cadre de l'animation sociale locale ; mobilisation des coordinations dédiées à la grande exclusion ; lien avec les conférences sociales de territoire (cf. supra).



ACTION CADRE : mobiliser les parisiens dans la lutte contre la grande exclusion et organiser la communauté du Paris solidaire

101 Favoriser l'engagement citoyen et faire connaître aux Parisiens les possibilités de s'engager existant sur le territoire

- **Objet** : de nombreux Parisiens sont désireux de s'engager, ponctuellement ou durablement mais ne savent pas à qui s'adresser. Dans le même temps, de nombreuses associations recherchent des bénévoles. Il y a donc lieu de créer les conditions d'une rencontre.
- **Public** : citoyens, conseils de quartiers et associations.
- **Porteur** : Ville de Paris, État et associations volontaires pour conduire la réflexion.
- **Calendrier** : 2015 et durée du Pacte.
- **Moyens de mise en œuvre** :
 - 1/ Un outil informatique pour permettre aux citoyens d'identifier les possibilités d'engagement bénévole sera mis en place.
 - 2/ Le service civique sera mobilisé pour favoriser l'engagement des jeunes, avec un objectif global de doublement du nombre de services civiques accueillis à la Ville, dont à terme 50 jeunes mobilisés sur la lutte contre la grande exclusion. L'État se fixe quant à lui un objectif de 10 services civiques sur ce thème dans un premier temps.

102 Développer à tous les niveaux l'expression et la participation des personnes concernées

- **Objet** : dans l'ensemble des structures de vie et d'accueil, les personnes concernées doivent pouvoir trouver leur place et participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les concernent.
- **Public** : personnes concernées et institutions.
- **Porteur** : ensemble des partenaires.
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : développement des conseils de vie sociale, des comités d'usagers, etc... selon les modalités propres à chaque institution, ainsi que sur des bases territoriales (ex : zones de gares, sous l'égide de la SNCF).

103 Créer un fonds de dotation solidaire pour financer les micro-projets entrant dans le cadre du Pacte parisien contre la grande exclusion

- **Objet** : de nombreuses initiatives locales et citoyennes existent, et doivent pouvoir être accompagnées. Pour ce faire, un fonds de dotation solidaire sera créé et pourra financer des micro-projets locaux proposés par les Parisiennes et les Parisiens. Le fonctionnement de ce fonds de dotation solidaire pourrait notamment s'appuyer sur un label « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion » ad hoc.
- **Porteur** : Ville de Paris.
- **Calendrier** : 2015.
- **Moyen de mise en œuvre** : définir le mode de fonctionnement du fonds de dotation solidaire puis assurer sa création et son fonctionnement, y compris en faisant le bilan d'initiatives comparables actuellement conduites en France.



104 Créer les conditions du développement du mécénat de compétences

- **Objet** : de nombreuses structures, publiques ou privées, seraient désireuses de s'impliquer dans la lutte contre la grande exclusion, même lorsqu'il ne s'agit pas de leur domaine de compétence premier. Dès lors, leur contribution pourrait se matérialiser par du mécénat de compétences, qui consiste à mettre à disposition des ressources humaines dont ne disposent pas d'autres acteurs, par exemple pour permettre le montage d'un projet. Cette manière de faire permet également de valoriser l'engagement sociétal de l'entreprise et individuel des personnes.
- **Public** : structures publiques et privées volontaires.
- **Porteur** : Ville de Paris, FACE, partenaires volontaires, ...
- **Calendrier** : 2015 et durée du Pacte.
- **Moyen de mise en œuvre** : définition d'un cadre adéquat au niveau du territoire parisien.



AMÉLIORER NOTRE CONNAISSANCE DES BESOINS POUR MIEUX ADAPTER NOTRE ACTION

ACTION CADRE : développer la connaissance des publics à la rue et les partenariats avec les grandes villes européennes et internationales

105 Développer la connaissance des publics en situation de rue et de leurs parcours

▪ **Objet** : afin de structurer, d'objectiver et de partager la connaissance sur les publics à la rue, l'État, l'Association régionale Fnars Île-de-France, la Délégation régionale Île-de-France de la Croix-Rouge française, le Samusocial de Paris et son Observatoire ainsi que les présidents des organismes en charge des SIAO franciliens se sont associés pour créer un « Observatoire francilien des personnes à la rue ou hébergées ».

En effet, les problématiques rencontrées par les publics en situation de rue ou hébergés et les réponses qui leur sont apportées à des niveaux de territoires variables imposent la construction d'une observation sociale partagée et territorialisée. Mieux connaître les personnes en situation de grande exclusion et leurs parcours est essentiel pour élaborer une politique qui réponde aux besoins de cette population.

En cohérence et afin de disposer d'une connaissance fine du territoire parisien, la Ville développera un programme d'études sur la mandature, destiné à nourrir la connaissance en tenant compte de la spécificité tant des thèmes à couvrir que des publics.

▪ **Porteur** : État, Ville de Paris, partenaires.

▪ **Calendrier** : 2015 et années suivantes.

▪ **Moyen de mise en œuvre** :

L'Observatoire sera mis en place et élargi aux collectivités qui le souhaitent, comme la Ville de Paris.

Le programme d'études de la Ville pourra notamment porter sur une étude pour améliorer la connaissance des familles migrantes d'Europe de l'est en situation de rue dans le cadre d'un CIFRE (en collaboration avec l'Institut National de Démographie - INED), la conduite d'études sur le non-recours à certains droits et prestations dispensées par la collectivité parisienne, un suivi de cohorte sur les parcours de sortie de rue des publics parisiens en grande précarité, une étude de comparaison des méthodes de comptage des publics à la rue afin de développer à terme un outil de suivi statistique des publics parisiens à la rue (qui pourrait également mobiliser l'outil d'une peer-review européenne sur ce sujet).

106 Inscrire pleinement Paris dans les échanges européens et internationaux en matière de politiques de solidarité

▪ **Objet** : les acteurs se fixent des objectifs ambitieux. Pour les atteindre, un parangonnage avec des démarches similaires en Europe peut être utile. De plus, de nombreux réseaux existent d'ores et déjà et contribueront à enrichir notre approche ainsi qu'à formuler des réponses à des problématiques qui peuvent avoir une dimension internationale. Paris est par exemple membre du réseau *Eurocities*, dont le social constitue l'un des axes de travail.



- **Porteur** : Ville de Paris, SNCF, partenaires (y compris partenaires européens).
- **Calendrier** : 2015 et années suivantes.
- **Moyen de mise en œuvre** : Paris accueillera le congrès de la FEANTSA³⁷ en 2015 ; le réseau issu du projet européen « WORK in stations » (*working on reinclusion know-how in European Train stations*) fera l'objet d'une déclinaison ; un travail sera organisé autour de la charte de médiation sociale avec les transporteurs européens, au regard du caractère international de certaines problématiques (flux migratoires opérés par voie ferroviaire) ; d'autres possibilités de développement d'actions internationales seront étudiées comme par exemple le partage d'expérience de travailleurs sociaux européens sur une problématique commune (coopération décentralisée et échanges européens).

13- Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans abris

LISTE DES PARTICIPANTS

Nous remercions les institutions, associations, entreprises et organisations citées ci-dessous, ainsi que les adjoints à la Maire de Paris, les élus, conseillers de Paris et conseillers d'arrondissement, qui ont pris part aux travaux préparatoires au Pacte.

- ACADÉMIE DE PARIS
- ACCÈS AUX DROITS SOLIDARITÉ PARIS
- ANPAA 75
- ADAGE
- ADECCO
- ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE
- ADIL75
- ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
- ADOMA
- ADVOCACY
- AERI
- AFFIL
- AFPA
- AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
- ALJT
- ALTERNATIVES CITOYENNES
- AMICALE DU NID
- ANEF
- ASSOCIATION NATIONALE DE RÉADAPTATION SOCIALE
- AGENCE NOUVELLE DES SOLIDARITÉS ACTIVES
- ANTIGEL
- AORIF
- AOÛT SECOURS ALIMENTAIRE
- APAJH
- APCARS
- ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS
- APPRENTIS D'AUTEUIL
- ATELIER PARISIEN D'URBANISME
- ARAPEJ 75
- ARC 75
- ARCAT
- ARES
- ARFOG LAFAYETTE
- ASSOCIATION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL CONTRE L'EXCLUSION
- ASSOCIATION DE PRÉVENTION DU SITE DE LA VILLETTE
- ASSOCIATION NATIONALE DES ÉPICERIES SOLIDAIRES
- ASSOCIATION POUR LOGER
- ASSOCIATION RÉAGIR
- ATD QUART MONDE
- ATOLL 75
- AURORE
- AUTRE MONDE
- AUX CAPTIFS LA LIBÉRATION
- BAGAGERIE 20
- BAGAGERIE MAINS LIBRES
- BAIL POUR TOUS
- BANQUE ALIMENTAIRE
- BANQUE DE FRANCE
- BRIGADE D'ASSISTANCE AUX PERSONNES SANS ABRIS
- BATIGÈRE ÎLE-DE-FRANCE
- BIL
- BRGM
- BRIGADE DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS
- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
- COORDINATION DE L'ACCUEIL DES FAMILLES DEMANDEUSES D'ASILE
- CAP EMPLOI
- CARREFOUR
- CARTON PLEIN 75
- CARTON PLEIN
- CASH DE NANTERRE
- CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
- CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL
- CENTRE COROT
- CENTRE D'ACTION SOCIALE PROTESTANT
- CENTRE HOSPITALIER DE MAISON BLANCHE
- CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE
- CENTRE SOCIAL RELAIS 59
- CGL
- CHANTIER ÉCOLE
- CHARONNE
- CHRS LE RADEAU
- CHRS LE LIEU DIT
- CIDFF
- CIEJ
- CIMADE
- CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE
- CLAIR LOGIS
- COALLIA
- CŒUR DU CINQ
- COLLECTIF ALERTE
- COLLECTIF LES MORTS DE LA RUE
- COMEDE
- COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES RÉGIES DE QUARTIER
- COMMUNAUTÉ EMMAÛS PARIS
- COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE (CHT) PARISIEN POUR LA PSYCHIATRIE
- COMPAGNONS DE LA NUIT
- CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL DES PERSONNES ACCUEILLIES
- CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
- CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANCE
- COORACE
- COORDINATION TOXICOMANIES
- CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE
- CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
- CPCV
- CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS
- CREPI
- CRESUS
- CROIX ROUGE FRANÇAISE
- DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (VILLE DE PARIS)
- DISPOSITIF D'APPUI À LA PÉRINATALITÉ ET AUX SOINS AMBULATOIRES
- DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE
- DIRECTION DE LA DÉMOCRATIE DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'EMPLOI ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (VILLE DE PARIS)
- DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AU LOGEMENT ET À L'ACCÈS AU LOGEMENT
- DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE

- ENFANCE (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
- DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION (VILLE DE PARIS)
- DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'INTÉGRATION
- DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT
- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (VILLE DE PARIS)
- DROITS D'URGENCE
- DYNA'MO A.I.
- ÉCOLE DE LA 2^e CHANCE
- EDF
- EFIDIS
- ELOGIE (SGIM)
- EMMAÛS - COUP DE MAIN
- EMMAÛS ALTERNATIVES
- EMMAÛS DÉFI
- EMMAÛS SOLIDARITÉ
- ESPOIR CFDJ
- ESTRELIA
- EUREKA SERVICES
- FAB
- FEANTSA
- FÉDÉRATION DE PARIS SECOURS POPULAIRE
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DES BANQUES ALIMENTAIRES
- FIT
- FLES DE PARIS
- FNAIM
- FNARS
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSGANES ET LES GENS DU VOYAGE
- FONDATION ABBÉ PIERRE
- FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION
- FONDATION ARMÉE DU SALUT
- FONDATION CARREFOUR
- FONDATION CASIP-COJASOR
- FONDATION FACE - CLUB FACE PARIS
- FONDATION JEUNESSE FEU VERT
- FONDATION JULES LEBAUDY
- FONDATION ŒUVRE CROIX SAINT SIMON
- FONDATION RATP
- FONDATION VINCI
- FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
- FRANCE TERRE D'ASILE
- GEIQ ÎLE-DE-FRANCE
- GIP HABITAT ET INTERVENTIONS SOCIALES
- GRAJAR 75
- GROUPEMENT RÉGIONAL DES ACTEURS FRANCILIENS DE L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE
- GROUPE SOS
- HABITAT ET HUMANISME
- HABITATS ET SOINS
- HALTE AIDE FEMMES BATTUES
- HÔPITAL PARIS SAINT JOSEPH
- HÔPITAL MÈRE ENFANT EST PARISIEN
- HÔPITAL SAINTE-ANNE
- HORIZONS
- HORS LA RUE
- ICF LA SABLIERE
- IMMOBILIÈRE 3F
- INSEE
- INTERLOGEMENT 93
- INTERMÉDIATION LOCATIVE IDF
- J2P
- JARDINS 2000
- L'ÉCOLE DANS LA RUE
- L'UN ET L'AUTRE
- LA CHORBA
- LA CIMADE
- LA CLAIRIÈRE
- LA COURTE ÉCHELLE DU 19^e
- LA CLOCHE
- LA MAISON VERTE
- LA POSTE
- LA PROTECTION CIVILE
- LE REFUGE
- LE RICHEMONT
- LES ATELIERS DU BOCAGE
- LES ARTISANS DU MACADAM
- LES COMPAGNONS DE LA NUIT
- LES ENFANTS DU CANAL
- LES ÉQUIPES D'AMITIÉ
- LES ESPACES SOLIDARITÉS INSERTION
- LES ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN
- LES RESTAURANTS DU CŒUR DE PARIS
- LES TRANSMETTEURS
- L'HED
- LIGNE DE VIE
- L'ÎLOT
- MAAVAR
- MAINS LIBRES
- MATERNITÉ PORT ROYAL
- MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (VILLE DE PARIS)
- MÉDECINS DU MONDE
- MÉNAGE SERVICE
- MISSION ÉGALITÉ FEMMES HOMMES
- MISSION LOCALE DE PARIS
- MISSION MÉTROPOLE
- MISSION MÉTROPOLITAINE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUE
- MRAP
- MOUVEMENT POUR LA RÉINSERTION SOCIALE
- NOVEMPLOI
- OBJECTIF EMPLOI
- OBSERVATOIRE DU SAMU SOCIAL DE PARIS
- ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS
- ŒUVRE FALRET
- OLGA SPITZER
- ORANGE
- ORDRE DE MALTE FRANCE
- PARIS HABITAT
- PARIS MUSÉE
- PARIS TOUT P'TITS
- PARMÉ
- PETITS FRÈRES DES PAUVRES
- PLIE PARIS NORD-EST
- POINT D'ACCÈS AUX DROITS-18
- POINT D'ACCÈS AUX DROITS 13
- PÔLE EMPLOI
- POUR LOGER
- PRÉFECTURE DE POLICE
- PRENAP
- PRÉFECTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
- PROTECTION CIVILE
- RATP
- RÉAGIR
- RÉGIE DES QUARTIERS DE PARIS CENTRE
- RÉGIE DE QUARTIER DU 19^e NORD
- RELAIS FREMICOURT
- RELAIS HABITAT
- RELAIS LOGEMENT
- RÉSEAU DE SANTÉ PARIS NORD
- RÉSEAU PÉRINATAL PARIS NORD
- RÉSEAU PÉRINATAL PARIS SUD
- RÉSEAU SOUFFRANCE PRÉCARITÉ
- RESTAURANTS DU CŒUR
- RÉZOSOCIAL
- RÉGIE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE PARIS
- SAINT-VINCENT DE PAUL ACCUEIL 15
- SAMU DE PARIS
- SAMU SOCIAL 75
- SECOURS CATHOLIQUE
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION
- SIAO INSERTION
- SIAO URGENCE
- SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ÉCONOMIE MIXTE DE PARIS
- SNCF
- SOLIDARITÉ JEAN MERLIN
- SOLIDARITÉS ACTIVES
- SOLIDARITÉS NOUVELLES FACE AU CHÔMAGE
- SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT
- SOLIPAM
- SOS FEMMES ALTERNATIVES
- TRAVAIL ET VIE
- SOS HABITAT ET SOINS
- SRBG
- TOI POUR TOUS
- TOURNÉES RUE DE SAINT-LÉON
- TRAVAIL AU CLAIR- LA CLAIRIÈRE
- UDAF75
- UNAF0
- UNE CHORBA POUR TOUS
- UNPI
- UREI IDF
- URFJT
- URIOPSS

La liste des signataires peut être consultée sur le site paris.fr/grande-exclusion dans la rubrique dédiée au Pacte parisien contre la grande exclusion.



FÉVRIER 2015

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur